



SOMME
LE DÉPARTEMENT

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

2023 -2028

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

DES SOLIDARITÉS 2023-2028

Préambule	5
Introduction	6

PORTRAIT DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME	7
1. Aspects démographiques	7
2. L'emploi, le logement, les mobilités	10
3. Les services à la population	12

PLAN D'ACTIONS

ORIENTATION 1 FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS	16
FICHE-ACTION N° 1 : Communiquer en s'appuyant sur la méthode Facile à Lire et à comprendre (FALC) et promouvoir les actions du Département et les lieux ressources, notamment les Maisons des solidarités et de l'insertion et les Maisons France Service, pour faire valoir les droits et effectuer les démarches	17
FICHE-ACTION N° 2 : Développer les connaissances mutuelles des acteurs du social, du médico-social dans l'ensemble des domaines d'intervention des solidarités pour promouvoir un accompagnement adapté (autonomie, insertion, logement, enfance) et accroître les partenariats institutionnels au service des Samariens	18
FICHE-ACTION N° 3 : Promouvoir la subsidiarité des dispositifs pour garantir une réponse adaptée et ajustée aux besoins	19
FICHE-ACTION N° 4 : Promouvoir un accompagnement social ou socio éducatif qui s'appuie sur les compétences des usagers	20
FICHE-ACTION N° 5 : Accompagner les samariens dans les usages numériques et développer des outils dématérialisés adaptés	21
FICHE-ACTION N° 6 : Renforcer le repérage des personnes en situation de non-recours pour apporter des réponses adaptées et renforcer le "aller-vers"	23

ORIENTATION 2 PERMETTRE À TOUS LES SAMARIENS D'ACCÉDER À L'EMPLOI	24
FICHE-ACTION N° 1 : Faire de l'accès à l'emploi un objectif pour tous les Samariens	25
FICHE-ACTION N° 2 : Améliorer l'attractivité de tous les métiers de l'accompagnement	27
FICHE-ACTION N° 3 : Renforcer les liens avec les entreprises	29
FICHE-ACTION N° 4 : Agir sur l'ensemble des liens entravant la reprise d'emploi	31
FICHE-ACTION N° 5 : Renforcer, diversifier, renouveler les modalités d'intervention	33

ORIENTATION 3 BIEN VIVRE EN FAMILLE	34
FICHE-ACTION N° 1 : Soutenir l'autonomie des usagers en facilitant le maintien et l'accès à un logement, et la gestion budgétaire en prévention du surendettement	35
FICHE-ACTION N° 2 : Promouvoir et consolider l'offre en prévention en s'appuyant sur les potentialités des Samariens (les usagers et leur famille)	37
FICHE-ACTION N° 3 : Promouvoir la santé des Samariens, en particulier les enfants et les futurs parents, en favorisant les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité	38
FICHE-ACTION N° 4 : Développer et renforcer les mesures de subsidiarité au placement des mineurs et favoriser le retour en famille	39
FICHE-ACTION N° 5 : Dans une logique de parcours, concevoir et développer un livret de vie pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance	40
FICHE-ACTION N° 6 : Renforcer l'offre et la qualité de prise en charge en accueil familial	41
ORIENTATION 4 FAVORISER LA VIE À DOMICILE DE TOUS LES PUBLICS	42
FICHE-ACTION N° 1 : Accompagner la transformation des structures du secteur d'aide à domicile vers un modèle intégré permettant la prise en charge globale des personnes	43
FICHE-ACTION N° 2 : Déployer des solutions favorisant l'inclusion et la vie à domicile dans une logique de parcours	44
FICHE-ACTION N° 3 : Permettre l'inclusion scolaire et professionnelle des enfants et des adultes en situation de handicap	46
FICHE-ACTION N° 4 : Renforcer l'offre de répit pour les aidants sur l'ensemble du territoire	48
FICHE-ACTION N° 5 : Proposer des solutions de logements adaptées aux besoins des publics et améliorer l'accompagnement dans le parcours d'accès au logement	50
FICHE-ACTION N° 6 : Favoriser l'accès de tous les publics à la citoyenneté, au sport et à la culture	52
ORIENTATION 5 PROTÉGER LES PLUS FRAGILES EN GARANTISSANT UNE BONNE QUALITÉ DE VIE EN ÉTABLISSEMENT	54
FICHE-ACTION N° 1 : Développer la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des besoins des personnes et fluidifier les parcours	55
FICHE-ACTION N° 2 : Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre	56
FICHE-ACTION N° 3 : Expérimenter des modalités d'accueil alternatives pour ajuster les réponses aux situations individuelles dans une logique de parcours	58
FICHE-ACTION N° 4 : Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dans les structures médico-sociales	59
FICHE-ACTION N° 5 : Améliorer la vie quotidienne des personnes accueillies en établissement et favoriser leur inclusion et l'ouverture sur l'extérieur	61

Préambule

Le Code de l'action sociale et des familles prévoit que le Département « définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'État, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent ».

Le Département disposait jusqu'à présent de schémas sectoriels, avec le Schéma de l'autonomie 2018 - 2023, le Schéma de prévention et de protection de l'enfance 2019 - 2023, le Plan départemental d'insertion (PDI) 2022 - 2025, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2022 - 2027.

Pour les cinq prochaines années, pour la première fois, le Département de la Somme a élaboré un Schéma départemental des solidarités, unique et transversal, portant sur l'ensemble du champ social et médico-social relevant de ses compétences.

L'existence d'un schéma unique est le gage d'une action départementale tournée vers le même objectif : œuvrer par les différents dispositifs d'action sociale à protéger, accompagner et à rendre autonomes tous les Samariens, à identifier leurs potentialités, à les aider à vivre la vie qu'ils ont choisie.

Il s'agit de positionner le Département non plus comme une structure délivrant des prestations et des dispositifs à des catégories de publics définies par leurs difficultés, mais comme un acteur présent pour développer les potentialités des usagers, les leviers, et agissant pour renforcer leur pouvoir d'agir.

Document cadre de l'ensemble des politiques des solidarités, le schéma permet au Département de renforcer son rôle de chef de file en matière de solidarités.

Le schéma des solidarités, élaboré avec les professionnels de terrain et l'ensemble des partenaires, est construit autour de 5 grandes orientations :

- ◆ Faciliter l'accès aux droits,
- ◆ Permettre à tous les Samariens d'accéder à l'emploi,
- ◆ Bien vivre en famille,
- ◆ Favoriser la vie à domicile de tous les publics,
- ◆ Protéger les plus fragiles en garantissant une bonne qualité de vie en établissements.

Introduction

Contexte

Le schéma départemental des solidarités vise à anticiper les évolutions et attentes de la société et y apporter des réponses portées par le Département, avec ses partenaires. Il s'inscrit dans le cadre des travaux menés au niveau national et local, en particulier :

- ◆ une politique visant à **mieux soutenir les bénéficiaires du revenu de solidarité active** (BRSA) et les accompagner vers l'emploi, qui se matérialise en particulier par l'expérimentation d'un accompagnement renforcé des BRSA à laquelle le Département participe en tant que territoire pilote dès début 2023,
- ◆ la mise en place d'un plan d'action en matière de **prévention et de protection de l'enfance**, inscrit pleinement dans les axes de la loi du 7 février 2022,
- ◆ un « virage domiciliaire » et une évolution vers une **société plus inclusive**, déjà portés dans le cadre de l'actuel Schéma de l'autonomie, afin de permettre aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de vivre une vie quotidienne riche, d'avoir accès aux loisirs, à la culture, au sport, de choisir leur lieu de vie,
- ◆ le **soutien aux professionnels de l'accompagnement** qui s'est traduit par la mobilisation de moyens supplémentaires considérables depuis deux ans dans le cadre du Ségur et par l'organisation d'Assises sur l'attractivité des métiers du soin, du social et du médico-social en novembre 2022.

Méthodologie

Le Département de la Somme a souhaité inscrire les travaux d'élaboration du schéma des solidarités dans le cadre d'une forte concertation avec les acteurs et les usagers. L'élaboration de ce schéma s'est déroulée en deux phases.

La première phase des travaux a été consacrée au lancement de la démarche, à la réalisation d'un état des lieux des actions réalisées sur la période des précédents schémas dans le domaine des solidarités ainsi qu'à un bilan de l'offre de services et d'hébergement. Ce travail de diagnostic a permis de mettre en exergue les principaux enjeux pour le nouveau schéma. Cette phase de diagnostic s'est matérialisée par :

- ◆ Des **entretiens individuels et collectifs** avec différents services du Département : autonomie, jeunesse et sports, transports, etc,
- ◆ Des **groupes de bilan** menés avec les partenaires, portant sur trois thématiques issues des précédents schémas : prévention, soutien à domicile et accompagnement en établissement,
- ◆ Des **rencontres avec des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** et leurs proches aidants, à domicile et en établissement.

La seconde phase a été consacrée à la concertation menée avec les partenaires et les représentants d'usagers. Six groupes de travail ont été organisés à Amiens, réunissant à chaque fois 20 à 35 participants.

À la suite de ces groupes de travail, les propositions ont été consolidées et formalisées sous la forme d'un plan d'action.

Le présent schéma est donc le fruit d'une large concertation avec les acteurs du département participant à la mise en œuvre des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

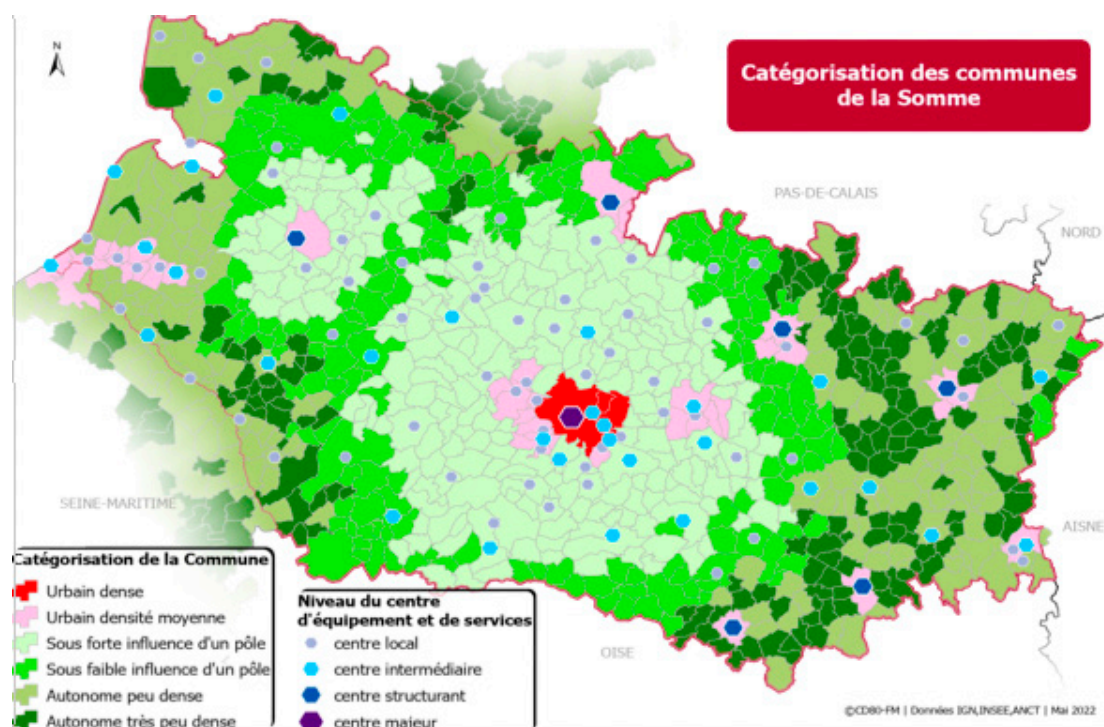
Portrait du département de la Somme

Aspects démographiques

La Somme compte **772 communes** dont 70 % (soit 538) comptent moins de 500 habitants. La Somme est le **3^e département** français qui compte le plus grand nombre de communes après le Pas de Calais et l'Aisne.

La part des communes de moins de 200 habitants en 2018 était de **36,7 %** (23,2% dans les Hauts-de-France).

La part de la population vivant dans une commune de moins de 200 habitants en 2018 était de **6,2 %** (1,8 % dans les Hauts-de-France).



L'arrondissement d'Amiens, le plus peuplé de la Somme, abrite plus d'un Samarien sur deux. En cinq ans, c'est le seul arrondissement qui a gagné des habitants, notamment grâce à un solde naturel soutenu et un faible déficit migratoire.

La population augmente légèrement dans les communes de moins de 1 000 habitants tandis qu'elle stagne ou diminue dans le reste du territoire, plus particulièrement dans les arrondissements d'Abbeville et Péronne.

Abbeville, avec près de 23 000 habitants rayonne sur la partie ouest du département. Ce pôle est secondé par des villes de moins de 5 000 habitants (Frivilles-Escarbotin, 4 491 habitants, en Vimeu Industriel), voire moins de 2 000 dans des secteurs moins peuplés (Oisemont, Crécly-en-Ponthieu).

Un nombre d'habitants en légère augmentation depuis 2013

Si la population de la Somme a augmenté entre 2008 et 2013, (+ 3 589 habitants), elle a ensuite diminué (-1116 habitants) entre 2013 et 2019 (date du dernier recensement de la population).

Plus récemment, en 2021, le département comptait 570 662 habitants, selon l'estimation de l'INSEE, soit une légère hausse de + 103 habitants par rapport à 2019.

La part de la population de 0 à 44 ans est en baisse régulière (54,3 % en 2019, 56,5 % en 2013 et 58,5 % en 2008) alors que la part des plus de 60 ans dans la population (26,1 % en 2019, 23,8 % en 2013 et 21,4 % en 2008) augmente globalement sur l'ensemble du territoire.

Ceci traduit un vieillissement régulier de la population de la Somme.

Évolution de la population de la Somme par tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	568 086	100	571 675	100	570 559	100
0 à 14 ans	104 906	18,5	105 380	18,4	100 177	17,6
15 à 29 ans	112 428	19,8	108 988	19,1	106 692	18,7
30 à 44 ans	114 666	20,2	108 638	19	102 449	18
45 à 59 ans	114 590	20,2	112 634	19,7	112 340	19,7
60 à 74 ans	74 014	13	85 509	15	97 340	17,1
75 ans ou plus	47 482	8,4	50 526	8,8	51 561	9

Sources : Insee, RP2013 ET RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Près de 25 % de la population départementale a plus de 60 ans et 9 % plus de 75 ans. Selon les projections réalisées, à l'horizon 2050, la population de la Somme augmenterait d'environ 900 habitants supplémentaires par an pour atteindre environ 605 000 habitants à l'horizon 2050.

La proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus pourrait atteindre 26,7 % en 2050, soit environ 10 points de plus qu'en 2013 (sources INSEE 2018). Les projections réalisées au niveau de la région des Hauts de France tendent vers une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes de 48% sur toute la période 2015-2050.

L'augmentation projetée du nombre de personnes âgées dépendantes nécessitera inévitablement d'adapter l'offre d'accompagnement et de prise en charge, d'autant que de plus en plus de seniors de la Somme souhaitent rester à domicile.

Aujourd'hui, dans la Somme, parmi les seniors dépendants, 21,6 % vivent en établissement contre 18,5 % au niveau régional et 22,1 % au niveau national.

En 2022, près de 140 000 personnes sont âgées de plus de 60 ans. 6 300 bénéficient de l'APA à domicile. De surcroît, 500 personnes aux revenus modestes mais dont le degré de dépendance n'ouvre pas droit à l'APA bénéficient de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale départementale.

Sur le champ du handicap, au 31 décembre 2021, 58 160 personnes handicapées bénéficient d'un droit ouvert à la MDPH avec une reconnaissance du handicap, dont 6 277 enfants, avec une répartition hommes/femmes homogène. Par ailleurs, 13 689 personnes sont bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapées (AAH) (dont 5 767 avec un taux d'incapacité supérieur à 80%) et 2 800 personnes bénéficient de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). 2 419 enfants ont un droit ouvert à l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) dont 655 bénéficient du complément.

La Protection Maternelle et Infantile (PMI), la prévention et la protection de l'enfance

La politique de prévention et de protection de l'enfance se traduit par le développement d'actions de protection maternelle et infantile, de prévention et de protection des mineurs et de leur famille.

Le paysage de la petite enfance dans la Somme se caractérise par :

- ◆ 3 413 agréments d'assistants maternels en cours de validité pour une capacité d'accueil de 12 144 places,
- ◆ 106 structures de l'accueil du jeune enfant pour 2 371 places,
- ◆ des actions prénatales et postnatales : 7 801 consultations médicales, 2 233 entretiens en centre de santé sexuel et 243 animations collectives en éducation à la vie affective et sexuelle,
- ◆ 3 688 enfants bénéficiaires d'un bilan en école maternelle.

La Somme a par ailleurs développé un haut niveau d'intervention en matière de prévention pour les adolescents et les familles, et de prévention et lutte contre les violences intrafamiliales :

- ◆ 2 Maisons des adolescents sur Amiens (2 323 accueils) et Picardie Maritime (1 291 accueils),
- ◆ 23 téléphones graves danger pour la prévention des violences conjugales,
- ◆ 1 738 personnes reçues en entretien par les intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries,
- ◆ le traitement des informations préoccupantes : 2 390 mineurs concernés pour 739 orientés vers une saisine judiciaire.

Le Département a également augmenté, ces dernières années, son niveau d'intervention en protection de l'enfance :

- ◆ 1 600 mesures d'Aide éducative en milieu ouvert judiciaires,
- ◆ 2 000 mineurs de 0 à 18 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance,,
- ◆ 450 jeunes majeurs de 18 à 21 ans accompagnés,
- ◆ 700 places en établissements,
- ◆ 1 200 places chez les 450 assistants familiaux du Département,
 - 100 places de placement éducatif à domicile,
 - Une offre variée d'hébergement en semi-autonomie pour les jeunes majeurs.

Enfin, le Département intervient dans l'accompagnement à l'adoption (agrément, lien de filiation, accès aux origines) :

- ◆ 69 agréments en cours de validité dans le département,
- ◆ 168 accompagnements à la consultation de dossiers des usagers de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'emploi, le logement, les mobilités

L'emploi

Au premier trimestre 2022, dans les Hauts-de-France, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A sur le trimestre est de -5,5 % dans la Somme. Sur un an, elle est de -14,9 % (- 15,3 dans les Hauts -de-France et -16,5 en France métropolitaine).¹

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en mai 2022

	Somme	Hauts de France	France
Total	54 930	592 560	5 244 200
Dont			
Hommes	27 220	294 830	2 523 300
Femmes	28 030	300 390	2 720 900
- de 25 ans	8 820	90 650	634 100
25 à 49 ans	3 247	362 260	3 165 500
50 ans ou plus	13 960	142 310	1 444 600

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT, données CVS-CJO publié au 5 juillet 2022

Les 10 catégories d'emplois les plus recherchées par les demandeurs d'emploi, dans le département de la Somme (sur la base des demandes d'emploi formulées par les personnes inscrites au chômage en mars 2022 dans le département de la Somme), sont l'assistance auprès d'enfants, le nettoyage de locaux, le magasinage et la préparation de commandes, les opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage, les services domestiques, la mise en rayon libre-service, l'assistance auprès d'adultes, le secrétariat, la conduite d'engins de déplacement des charges, l'aménagement et l'entretien des espaces verts.

L'habitat - Le logement

En 2021, la Somme compte 292 000 logements² dont 9 % de résidences secondaires qui se concentrent essentiellement sur le littoral.

Le nombre total de logements dans la Somme augmente régulièrement depuis de nombreuses années (252 000 en 1999 et 275 000 en 2008).

La typologie des logements est dominée par les maisons individuelles (75 % des résidences principales contre 56,5 % sur le plan national) du fait du caractère rural de la Somme et d'une périurbanisation soutenue. Les logements collectifs sont davantage présents sur l'agglomération d'Amiens métropole (50,7 %) et la communauté d'agglomération d'Abbeville (33,2 %).

Le parc locatif social représente 38 460 logements concentrés à Amiens métropole et Abbeville (71 %). Globalement abordable, il est aussi vieillissant, ce qui nécessite de poursuivre les efforts entrepris en matière de réhabilitations et de renouvellement urbain à Amiens (quartiers Nord, Étouvie, Pierre Rollin) et sur Abbeville (quartier du Soleil levant).

Près de 40 % des locataires de ces logements sociaux sont en situation de pauvreté dans la région, soit six points de plus qu'en France métropolitaine. Le parc de logement privé est globalement plus ancien et plus énergivore qu'au niveau national. La moitié de ces logements ont été construits avant 1975 et 35 % avant 1946.³ L'habitat indigne se concentre sur l'habitat individuel ancien en milieu rural, hors du parc social pour une population qui y serait pourtant éligible à 78 % (dont 50% de propriétaires occupants). Les propriétaires occupants d'une résidence principale potentiellement indigne sont, pour 57%, âgés de plus de 60 ans.⁴

1 Source : Dreets Hauts-de-France et pôle emploi juillet 2022

2 Source : Préfecture de la Somme. Mise à jour au 24/06/2022

3 Source : APREMIS et réseau FAIRE, CAUE, mai 2021

4 Source : PDALHPD 2015-2020

La mobilité

La Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite Loi LOM, et les amendements portés au Code des transports, ont considérablement modifié le paysage de la mobilité.

Désormais, la Région peut partager, avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Dans la Somme, la majorité des EPCI sont désormais compétents en matière de mobilité à l'échelle de leur territoire. La Région reste AOM par substitution pour les communautés de communes n'ayant pas validé le principe de délégation de compétences, à savoir les communautés de communes Ponthieu Marquenterre, Est de la Somme et Terre de Picardie.

La LOM a par ailleurs fait de la mobilité solidaire une priorité, à savoir garantir une mobilité partout et pour tous, en répondant aux enjeux de mobilité des publics en situation de vulnérabilité notamment économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite. Dans ce cadre, il revient à la Région et aux Départements d'élaborer des Plans d'action pour la mobilité solidaire à l'échelle des bassins de mobilité en lien avec les acteurs des territoires.

La Région, après consultation, a acté un partage du territoire régional en 11 bassins de mobilité, dont 3 dans la Somme :

- ◆ Littoral Sud qui s'étend du Pas de Calais à la Seine Maritime et comprend les EPCI suivant : Villes Sœurs, Aumale Blangy, Vimeu, Ponthieu Marquenterre, Ternois et la CA Baie de Somme,
- ◆ Amiens Grand Roye qui comprend les EPCI suivant : Somme Sud-Ouest, Nièvre et Somme, Nord Picardie, Pays du Coquelicot, Val de Somme, Avre Luce Noye et Grand Roye (à cheval sur deux bassins),
- ◆ Saint-Quentin Est Somme qui comprend les EPCI suivant : Est de la Somme, Terre de Picardie, Haute Somme et de quelques communes du Grand Roye (à cheval sur les deux bassins).

Depuis 2022, une plateforme mobilité couvre chacun de ces bassins d'emploi. Ces plateformes remplissent trois fonctions :

- ◆ Une fonction de guichet unique en matière d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, propre à la thématique mobilité. Plus concrètement, elles doivent permettre aux personnes rencontrant des difficultés récurrentes en matière de mobilité de bénéficier d'un accueil personnalisé, d'un diagnostic et d'un accompagnement à la fois individualisé et spécialisé, et d'un accès facilité que ce soit à l'offre de droit commun (aides dédiées) qu'à l'offre spécifique pouvant exister sur le territoire (garage solidaire, auto-école sociale, vendeur/loueur social...),
- ◆ Une fonction de référencement et de coordination de l'offre de service existante afin d'en renforcer la connaissance et la lisibilité, mais aussi de faciliter et simplifier le parcours des personnes rencontrant ce type de difficulté,
- ◆ Une fonction de concertation entre les différents acteurs de la Mobilité (pouvoirs publics, autorités organisatrices de la mobilité, régies de transports, transporteurs, usagers, employeurs) afin d'accompagner l'émergence et le développement de solutions de mobilité innovantes, durables et solidaires.

Dans les zones rurales, pour les populations les plus fragiles, le Laboratoire de la Mobilité Inclusive indique que :

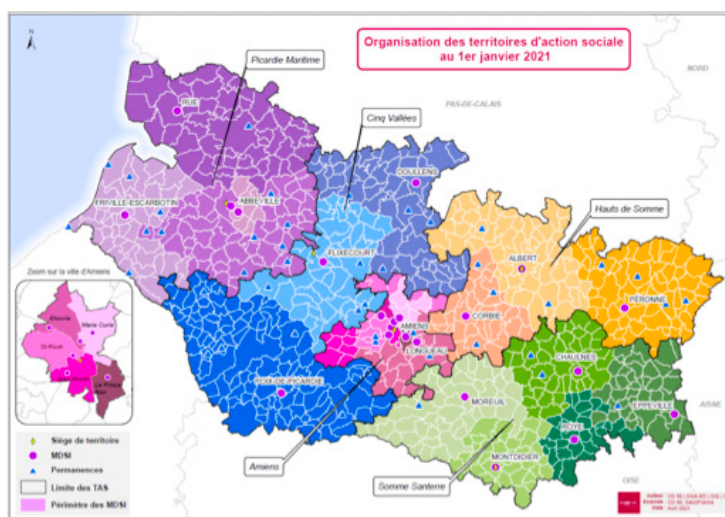
- ◆ 4 habitants sur 5 rencontrent régulièrement des difficultés de mobilité,
- ◆ 3 jeunes sur 5 abandonnent leurs études ou leur formation ou s'engagent sur des cursus de proximité par suite de problèmes de mobilité,
- ◆ Le montant mensuel dédié à une voiture, passe de 90 euros (urbain) à 140 euros en rural,
- ◆ La moyenne de déplacement domicile-Travail passe de 12 kilomètres en urbain et semi urbain à plus de 30 en milieu rural,
- ◆ 86 % des personnes, pour leurs déplacements quotidiens sont tributaires de la voiture dès 5 kilomètres.

Les services à la population

L'organisation territoriale de la direction des solidarités et de l'insertion

Dès 2017, le Département a mis en place un accueil social inconditionnel de proximité des services de solidarité et de l'insertion pour les habitants de la Somme, bâti sur la complémentarité entre des Maisons départementales des solidarités et de l'insertion, ainsi que des lieux de permanence proposés à tous les EPCI et toutes les communes du département.

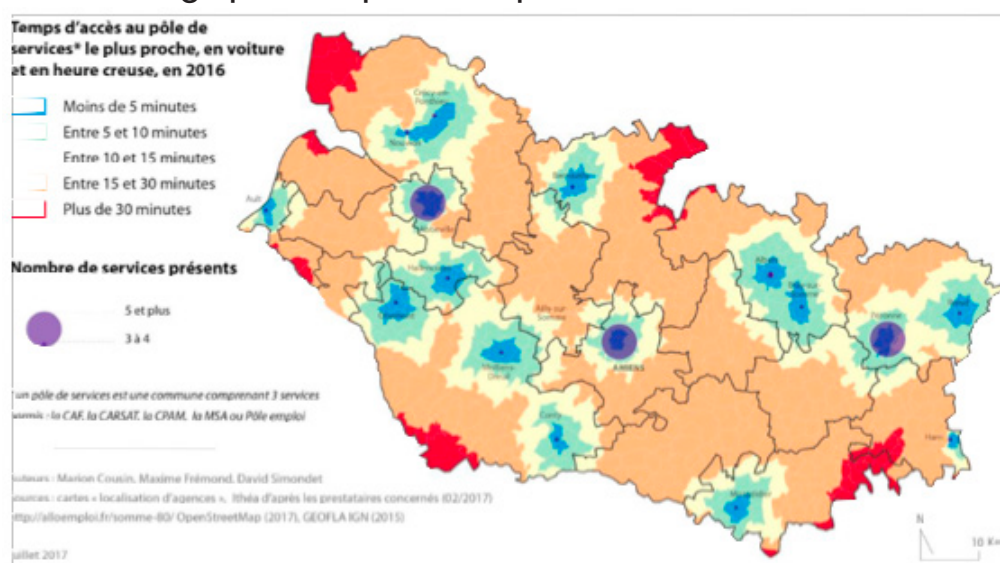
100% des Samariens bénéficient aujourd'hui d'un lieu d'accueil social inconditionnel situé à moins de 30 minutes de son domicile.



L'accessibilité aux services de proximité

La Somme est un département à la ruralité bien marquée notamment par le nombre très important de petites communes. Toutefois, les distances et temps d'accès aux bourgs et aux villes de proximité ne sont pas très élevés en comparaison avec d'autres départements ruraux français, par exemple en moyenne montagne. Cela a un effet direct sur le temps d'accès aux équipements et aux services.

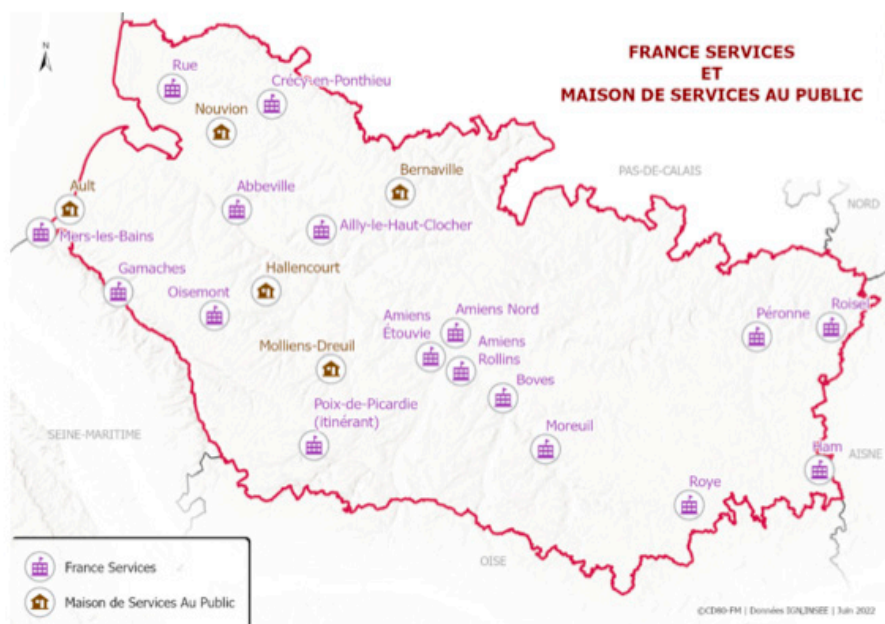
Cartographie des pôles comprenant au moins 3 services



Source : Schéma d'amélioration de l'accessibilité des Services Publics de la Somme 2018-2023

Les Maisons France Service

Les Maisons France Services sont un espace partagé par plusieurs opérateurs nationaux pour proposer leurs services destinés au public. Elle permettent aux citoyens habitants à proximité de trouver tous les services dont ils ont besoin dans un seul et même endroit. Il s'agit de guichets uniques. La Somme comptabilise 22 Maisons France Services et Maisons de services au public.



Source : Service Public.fr



Plan d'action

La phase de concertation réalisée de mars à novembre 2022 a permis à l'ensemble des acteurs consultés de formuler des propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce nouveau schéma.

Il s'agit, pour le Département de la Somme, de mener une action simple et lisible par tous, assurer une facilité d'accès aux droits, avec une volonté de diversifier l'offre, de développer des prises en charge individualisées, de privilégier le domicile pour les personnes âgées et en situation de handicap, comme pour l'enfance, de développer la prévention (prévention du danger, prévention de la perte d'autonomie), soutenir la protection, favoriser l'autonomie de tous les publics.

Le plan d'action est construit autour de 5 orientations, déclinées en 28 actions.

Orientation 1 : Faciliter l'accès aux droits

Orientation 2 : Permettre à tous les Samariens d'accéder à l'emploi

Orientation 3 : Bien vivre en famille

Orientation 4 : Favoriser la vie à domicile de tous les publics

Orientation 5 : Protéger les plus fragiles en garantissant une bonne qualité de vie en établissement

Le calendrier de mise en œuvre de chaque action sera affiné par son pilote opérationnel.

La concertation avec les partenaires et les acteurs des solidarités se prolongera à travers la constitution, dès le printemps 2023, d'un comité de suivi du Schéma.

Le comité de suivi comprendra également des représentants des usagers qui pourront s'exprimer sur la pertinence des actions proposées et leurs modalités de mise en œuvre.

Ce schéma se veut « agile », évolutif : dans un contexte qui évolue sans cesse, le plan d'action s'adaptera nécessairement aux évolutions réglementaires majeures qui pourraient intervenir durant la période de mise en œuvre, ainsi qu'aux opportunités ou contraintes qui pourraient émerger.

ORIENTATION 1

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

L'accès aux droits est au cœur des enjeux d'égalité et de citoyenneté.

Aujourd'hui, la France bénéficie du rebond économique suivant la crise, mais le contexte mondial fait naître des phénomènes nouveaux, comme l'inflation et des inquiétudes chez de nombreux usagers qui affrontent des problématiques individuelles complexes auxquelles les dispositifs ne répondent pas complètement.

La multiplication des procédures administratives, leur dématérialisation progressive par certaines administrations, contribuent au constat d'une méconnaissance, d'un non-recours, ou d'un renoncement fréquent aux droits, de la part des usagers.

La tendance à la baisse observée depuis 2021 en matière de chômage et de nombre de bénéficiaires du RSA ne peut masquer durablement les difficultés que rencontrent des entreprises pour recruter et celles que rencontrent des professionnels pour mobiliser certains usagers.

Pour soutenir, faciliter et permettre l'accès aux droits et démarches pour tous les Samariens, il s'agit tout à la fois, d'optimiser l'information sur les politiques publiques en direction des habitants, en coordination avec les collectivités et institutions concernées, d'accompagner les usagers dans l'accès au numérique, désormais indispensable, et d'adapter les réponses en matière d'appui à la mobilité, tout en favorisant l'aller vers.

Cette première orientation se décline en six actions :

- ◆ communiquer en s'appuyant sur la méthode Facile à Lire et à comprendre (FALC) et promouvoir les actions du Département et les lieux ressources, notamment les Maisons des solidarités et de l'insertion et les Maisons France Service, pour faire valoir les droits et effectuer les démarches,
- ◆ développer les connaissances mutuelles des acteurs du social, du médico-social dans l'ensemble des domaines d'intervention des solidarités pour promouvoir un accompagnement adapté (autonomie, insertion, logement, enfance) et accroître les partenariats institutionnels au service des Samariens,
- ◆ promouvoir la subsidiarité des dispositifs pour garantir une réponse adaptée et ajustée aux besoins,
- ◆ promouvoir un accompagnement social ou socio éducatif qui s'appuie sur les compétences des usagers,
- ◆ accompagner les samariens dans les usages numériques et développer des outils dématérialisés adaptés,
- ◆ renforcer le repérage des personnes en situation de non-recours pour apporter des réponses adaptées et renforcer le "aller-vers".

FICHE-ACTION N° 1 : Communiquer en s'appuyant sur la méthode Facile à Lire et à comprendre (FALC) et promouvoir les actions du Département et les lieux ressources, notamment les Maisons des solidarités et de l'insertion et les Maisons France Service, pour faire valoir les droits et effectuer les démarches

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Les Samariens et même les partenaires institutionnels et associatifs peuvent avoir une connaissance relative des possibilités d'appui et de soutien proposées par le Département et plus globalement par les pouvoirs publics.
- ◆ Le Facile à Lire et à Comprendre est une méthode reconnue par l'Union européenne et déployée depuis de nombreuses années pour faciliter la compréhension des documents administratifs et supports de communication pour les personnes en situation de handicap, ayant des difficultés d'appréhension de la lecture ou de la langue française, ou peu familières avec l'univers administratif.

PUBLIC VISÉ

Tout habitant du Département ayant besoin de conseils, d'informations, de soutien pour mieux connaître ses droits ou les possibilités d'aide et de soutien.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ Les Maisons départementales des solidarités et de l'insertion maillent le Département et il convient de poursuivre les efforts en matière de communication pour qu'elles soient mieux connues par la population. En prenant appui sur l'expertise même des usagers, la palette de supports d'information concernant les services sociaux du Département sera élargie et traduite en Facile à Lire et à Comprendre.
- ◆ Un rapprochement avec les collectivités locales et les acteurs associatifs pouvant servir de relais sera effectué.
- ◆ Les Territoires d'action sociale du Département animeront régulièrement des conférences territoriales destinées aux acteurs locaux afin de diffuser largement les informations relatives aux actions et dispositifs portés par le Département.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Collectivités locales, associations

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de supports de communication traduits en Facile à Lire et à Comprendre.
- ◆ Nombre d'ateliers de relecture des documents administratifs organisés avec les usagers.
- ◆ Mise en accessibilité des supports numériques.
- ◆ Nombre de conférences territoriales et nombre de participants.
- ◆ Enquêtes de satisfaction.

FICHE-ACTION N° 2 : Développer la connaissance mutuelle des acteurs du social, du médico-social dans l'ensemble des domaines d'intervention des solidarités pour promouvoir un accompagnement adapté (autonomie, insertion, logement, enfance) et accroître les partenariats institutionnels au service des Samariens

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Les services publics compétents pour accueillir et accompagner les usagers sont multiples, se connaissent encore trop mal, ce qui rend peu lisible l'offre de service disponible et présente le risque de doublons ou au contraire de carences dans les interventions.
- ◆ Le Département, en tant que chef de file des Solidarités, s'engage pour améliorer la connaissance mutuelle des acteurs et mettre en cohérence l'offre qu'ils proposent, dans l'objectif d'une meilleure qualité de réponse et d'une meilleure lisibilité pour les usagers.

PUBLIC VISÉ

Tout habitant du Département ayant besoin de conseils, d'informations, de soutien pour mieux connaître ses droits ou les possibilités d'aide et de soutien.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

Rapprocher et mettre en cohérence l'action des Maisons départementales des solidarités et celles des partenaires de proximité du territoire, notamment les CCAS et les structures portant les Maisons France Service :

- ◆ **Conventionner avec ces structures** de manière à identifier les services respectifs rendus à la population et préciser le rôle et la stratégie d'intervention de chacun.
- ◆ **Développer une culture commune et des compétences partagées**
Les professionnels intervenant au sein des services des différentes collectivités locales sont amenés à recevoir et traiter les demandes des mêmes usagers. Un niveau de réponse partagé par la majorité des acteurs permettrait d'en optimiser les moyens. Des formations communes seront proposées en visant la convergence vers un niveau de connaissances techniques commun.
- ◆ **Favoriser les collaborations entre acteurs**
A l'instar de l'expérimentation « Référent de parcours » et du dispositif « cellule de veille handicap », les professionnels intervenant sur une même situation devront s'appuyer sur une méthode de collaboration formalisée afin de garantir les échanges d'information nécessaires à la résolution des difficultés identifiées. Les territoires d'action sociale devront être garants de l'effectivité de ces collaborations dans tous les domaines d'intervention.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Services de l'État, communes et communautés de communes, CNFPT, MDPH

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de conventions établies.
- ◆ Nombre de formations mises en œuvre.

FICHE-ACTION N° 3 : Promouvoir la subsidiarité des dispositifs pour garantir une réponse adaptée et ajustée aux besoins

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Face à la multiplicité des acteurs et des dispositifs, le Département, en tant que chef de file des Solidarités, agira pour mieux coordonner les réponses et faire émerger des dispositifs mutualisés.

PUBLIC VISÉ

Tout habitant du Département.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ Le Département de la Somme poursuivra l'objectif de constituer des fonds communs avec d'autres institutions dans un logique de guichet unique qui favorisera la mobilisation des aides par les usagers.
- ◆ A cet égard, les expérimentations conduites sur le domaine de la mobilité avec la CAF pourront servir de socle de référence.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Collectivités locales, partenaires institutionnels

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de dispositifs partagés et/ou mutualisés.
- ◆ Evolution du nombre d'aides délivrées.
- ◆ Enquêtes de satisfaction.

FICHE-ACTION N° 4 : Promouvoir un accompagnement social ou socio-éducatif qui s'appuie sur les compétences des usagers

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Favoriser l'expression des attentes et la participation des usagers dans toutes les actions qui les concernent et veiller à les placer au centre de l'ensemble des interventions et politiques les impliquant.

PUBLIC VISÉ

Tout usager ayant recours à différents acteurs ou professionnels.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Développer une nouvelle culture du travail social**
Sensibiliser les professionnels du Département à la prise en compte d'une lecture positive des compétences des usagers.
- ◆ **Prendre en compte la parole des usagers**
Assurer la prise en considération des besoins et propositions des usagers afin d'ajuster les réponses proposées par le Département et par ses partenaires tant sur le fond que sur la forme. Les établissements sociaux et médico-sociaux seront invités à s'inscrire pleinement dans cette démarche.
- ◆ **Veiller à associer tous les usagers des politiques sociales**
Dans la démarche de reconnaissance des compétences des usagers et de la prise en compte de leurs besoins et propositions, le Département s'appuiera sur les comités et associations représentatifs d'usagers, mais il veillera également à solliciter des bénéficiaires de ses prestations et dispositifs, et personnes en situation de non-recours, en allant à leur rencontre, dans leur environnement de vie.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Usagers, acteurs sociaux et médico-sociaux

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre d'ateliers conduits en associant des usagers.
- ◆ Nombre de propositions émanant d'usagers mises en oeuvre.
- ◆ Nombre de collaboration formalisée.

FICHE-ACTION N° 5 : Accompagner les samariens dans les usages numériques et développer des outils dématérialisés adaptés

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ La dématérialisation des services publics est pensée pour faciliter l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'usagers tout en permettant de réduire les délais de traitement. Cependant, la dématérialisation croissante, qui touche tous les domaines de la vie quotidienne (accès aux droits, recherche d'emploi, suivi de scolarité, lien social, consommation...) impose une connaissance et une maîtrise minimale des savoirs comme des outils numériques de base. Or, de nombreux usagers se trouvent en situation d'illectronisme ou de méconnaissance des outils dématérialisés de l'administration, ce qui peut être à l'origine de phénomènes de renoncement aux droits. Ces phénomènes accentuent les inégalités en renforçant les situations de précarité et d'exclusion.
- ◆ Les allocataires du RSA sont particulièrement touchés par l'illectronisme, ce qui les rend moins autonomes dans les démarches dans le cadre de leur parcours d'insertion, et peut entraver le travail d'accompagnement réalisé par les professionnels.
- ◆ Le champ du travail social et de l'insertion s'ouvre par ailleurs de plus en plus au numérique, les usages se diversifiant. Si ces usages étaient, jusqu'il y a peu, majoritairement centrés sur la gestion des données personnelles et le suivi de l'activité des professionnels, les potentialités offertes par le numérique permettent désormais d'apporter de nouvelles réponses aux besoins exprimés par les professionnels au profit de l'accompagnement des publics. Améliorer la gestion du suivi des parcours, disposer en temps réel de l'offre d'insertion disponible et être en mesure de positionner directement les publics, sécuriser les prises de rendez-vous, offrir une information facilement accessible ou communiquer de façon plus directe avec les publics, faire correspondre les offres d'emplois avec le profil des personnes accompagnées, sont autant de fonctionnalités qui permettraient d'appuyer, de simplifier et d'améliorer l'efficacité du travail des professionnels.
- ◆ La «start-up d'Etat beta.gouv» constitue une ressource en déployant des communs numériques en lien avec les administrations publiques.
- ◆ La démultiplication des applicatifs ou encore des plateformes implique toutefois de porter une grande vigilance à l'interopérabilité des outils qu'à l'accompagnement des professionnels face à ces changements.

PUBLIC VISÉ

Usagers et professionnels.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Accompagner les usagers dans l'acquisition des savoirs numériques de base**
 - Déployer des actions dédiées à l'acquisition des savoirs numériques de base, centrées sur les démarches administratives en ligne ou encore le suivi de la scolarité.
 - Soutenir l'acquisition d'équipements quand nécessaire.
 - Encourager la convergence des dispositifs de lutte contre l'illectronisme.
- ◆ **Participer au maillage territorial des lieux d'accueil et de médiation numérique**
 - Participer à la création d'un réseau des lieux d'accueil et de médiation numérique.
 - S'appuyer sur le réseau des bibliothèques et médiathèques pour déployer des « aidants numériques » en plus des conseillers numériques au sein des MDSI.
- ◆ **Revisiter les modalités de communication en direction du public**
 - Développer un portail inter-institutionnel pour communiquer de façon groupée sur les aides et dispositifs disponibles.
 - Développer un outil numérique permettant aux bénéficiaires du RSA de visualiser l'offre d'insertion, de connaître les places disponibles et de se positionner directement.

- ◆ **Appuyer le travail des professionnels au travers un système d'information social étendu**
 - Assurer l'adaptation et la montée en puissance du système d'information des solidarités.
 - Dématérialiser de façon complète le contrat d'engagement réciproque (CER).
 - Déployer une solution pour améliorer la gestion du suivi des parcours .
 - Étendre la plateforme « rendez-vous solidarités » de prise de rendez-vous et rappels par SMS.
 - Mettre à disposition l'outil de gestion des données du Département à ses partenaires.
- ◆ **Faciliter les interventions croisées entre institutions et professionnels**
 - Déployer la plateforme DORA de référencement de l'offre d'insertion, et l'outil carnet de bord de suivi des parcours, développé par beta.gouv.
 - Développer des conventions d'échanges de données entre les administrations pour faciliter le « dites-le nous une fois » et le traitement unique du dossier de l'utilisateur.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Éditeurs informatiques, beta.gouv, CAF, Pôle Emploi, Région, partenaires du Département

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre d'utilisateurs ayant participé à des actions de lutte contre l'illectronisme.
- ◆ Nombre de solutions numériques développées.
- ◆ Fiabilité des données.
- ◆ Réduction des délais liés aux circuits administratifs.
- ◆ Nombre de conventions d'échanges de données formalisées.

FICHE-ACTION N° 6 : Renforcer le repérage des personnes en situation de non-recours pour apporter des réponses adaptées et renforcer le « aller vers ».

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Les problématiques liées à la vulnérabilité concernent une grande diversité de publics et se caractérisent par la conjugaison de problématiques de santé, de revenus, d'accès à l'emploi, au logement, à la citoyenneté, de vie sociale ou de vie familiale.
- ◆ Un nombre encore important de personnes ayant besoin d'un accompagnement ne sont pas connues des institutions.
- ◆ Cette problématique doit être traitée globalement par une meilleure coordination des acteurs et des interventions.
- ◆ L'objectif est d'intervenir en prévention des risques de complexification des situations et/ou de rupture de parcours, afin d'aider les personnes à élaborer un projet et leur apporter une réponse adaptée.

PUBLIC VISÉ

Les personnes âgées ou en situation de handicap (en particulier les personnes isolées ou ayant des difficultés de mobilité), les enfants, les jeunes, les familles monoparentales, les victimes de violences intra familiales, les personnes en situation d'isolement social, les aidants, etc.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Améliorer le repérage en développant une logique « d'aller vers »** : repérer les personnes sans solution afin de les aider à élaborer un projet et leur apporter une réponse opérationnelle.
- ◆ **Mobiliser et développer les dispositifs d'aller vers** : prévention spécialisée, équipes mobiles, bus itinérants, etc.
- ◆ **Sensibiliser, informer et former les personnes ressources identifiées sur les territoires** afin d'améliorer le repérage et l'orientation vers les services compétents.
- ◆ **Former les acteurs de proximité et les professionnels** à devenir des personnes ressources dans le repérage de la vulnérabilité et l'orientation vers les services en charge de l'accompagnement.
- ◆ **Définir des outils communs** : élaborer un document cadre et des procédures pour assurer le signalement de maltraitance et l'accompagnement des mineurs et des majeurs vulnérables (répertoriant les étapes, les liens utiles et les interlocuteurs).
- ◆ **Promouvoir le travail en transversalité** entre les intervenants par des instances locales de repérage et de coordination.
- ◆ **Simplifier et formaliser la procédure de recueil et de traitement des situations vulnérables** par des outils comme des plateformes téléphoniques/physiques à destination des usagers et des professionnels.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Communes, CCAS et CIAS, professionnels médicaux, pharmaciens, facteurs, SSIAD, SAAD, AVS, Services de proximité et associations, ARS, MDPH, DAC, Communauté 360, plateforme de répit, services de prévention spécialisée, centres hospitaliers

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de personnes rencontrées dans les dispositifs d'aller-vers (prévention spécialisée, équipes mobiles, bus itinérants).
- ◆ Nombre de formations mises en place avec détail du nombre de participants.
- ◆ Nombre de participants aux formations proposées.
- ◆ Suivi du nombre et des suites données aux saisines et signalements par territoire d'action sociale.

ORIENTATION 2

PERMETTRE À TOUS LES SAMARIENS D'ACCÉDER À L'EMPLOI

Le Département, en tant que pilote des politiques d'insertion, a fait de l'accès et du retour à l'emploi le cœur de son intervention. Aux côtés de l'État, dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, il s'est lancé dans l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi en octobre 2020. Dans la continuité, la Somme expérimentera dès le début de l'année 2023 l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

Dans cette démarche, le Département s'appuiera sur les actions déjà mises en place pour accompagner les bénéficiaires du RSA, en les accueillant dès leur entrée dans le dispositif, en développant les actions menées avec les partenaires. Il multipliera les actions en faveur des jeunes, notamment en renforçant la prise en compte des enjeux de scolarisation et de formation dans les parcours des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), en valorisant l'apprentissage, en levant au plus tôt les obstacles dans l'accès à l'emploi.

Cette deuxième orientation se décline en cinq actions :

- ◆ faire de l'accès à l'emploi un objectif pour tous les Samariens,
- ◆ améliorer l'attractivité de tous les métiers de l'accompagnement,
- ◆ renforcer les liens avec les entreprises,
- ◆ agir sur l'ensemble des freins entravant la reprise d'emploi,
- ◆ renforcer, diversifier, renouveler les modalités d'intervention.

FICHE-ACTION N° 1 : Faire de l'accès à l'emploi un objectif pour tous les Samariens

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Le Département, pilote des politiques d'insertion, a fait de l'accès et du retour à l'emploi le cœur de son intervention.
- ◆ La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a fait de la réduction des délais d'orientation et de contractualisation un enjeu majeur pour favoriser la mise en dynamique des personnes, accélérer les parcours d'insertion, et éviter que les personnes s'installent dans la précarité.
- ◆ Dans le cadre de la préfiguration de France travail, le lancement de l'expérimentation « accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA », se traduira dès 2023 par une refonte des modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- ◆ Au regard des compétences du Département, une attention et une vigilance particulières sont portées aux jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et aux bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans.
- ◆ Une priorité portera également sur l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap. Des compétences spécifiques sont nécessaires pour construire des parcours adaptés et favoriser l'insertion en milieu ordinaire. La capacité des entreprises à s'engager dans l'accueil de personnes en situation de handicap constitue une condition importante de leur accès à l'emploi ; le Département se mobilisera pour l'améliorer.

PUBLIC VISÉ

Bénéficiaires du RSA, salariés en insertion, jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Rénover les modalités d'accompagnements des allocataires du RSA**
 - Favoriser la mise en dynamique et accélérer la mise en parcours des allocataires du RSA en s'appuyant sur les actions déjà mises en place (informations collectives à l'entrée dans le dispositif) et en poursuivant la rationalisation des procédures d'orientation.
 - Redéfinir les modalités de coopérations avec Pôle emploi concernant les allocataires du RSA qui lui sont orientés afin de convenir de façon partagée des modalités d'accompagnement qui leur sont proposées et disposer d'informations régulières quant au suivi de leur parcours.
 - S'appuyer sur la réflexion menée en interne autour de la polyvalence des assistantes sociales et de l'externalisation de la référence RSA afin de proposer un format d'accompagnement centré sur la remobilisation des publics.
 - Proposer des parcours davantage individualisés en fonction des typologies de public.
 - Maintenir une juste exigence vis-à-vis des bénéficiaires en matière d'obligations de démarches actives.
 - Participer à des expérimentations contribuant à structurer l'offre d'accompagnement en direction des allocataires du RSA (SPIE, RSA conditionné...).
 - Ouvrir l'offre d'insertion au-delà des allocataires du RSA.
- ◆ **Accompagner les jeunes au plus tôt à se projeter vers l'emploi**
 - Inclure des objectifs relatifs à la formation dans les projets pour l'enfant des mineurs confiés à l'ASE et les contrats d'aide éducative à domicile dès 14 ans.
 - Accompagner à l'élaboration du projet professionnel des jeunes confiés à l'ASE dès leurs 17 ans pour sécuriser leur qualification et leur accès emploi et accompagner les établissements à construire des parcours d'insertion et d'accès à la formation et l'emploi.
 - Expérimenter le principe d'une prime « accès à l'emploi » pour les jeunes majeurs issus de l'ASE, destinée à prendre en charge les dépenses liées à une prise de poste.
 - Valoriser les réussites scolaires et périscolaires des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance.
 - Développer des collaborations avec les Missions locales pour contribuer à la réussite des jeunes du Département.

- Développer une communication adaptée vers les jeunes (outils numériques, réseaux sociaux...).
- Agir en direction de tous les jeunes en rupture, au-delà des jeunes issus de l'ASE.
- Valoriser l'apprentissage tant à l'externe qu'à l'interne du Département.

◆ **Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap**

- Renforcer la coordination entre la MDPH et le Département pour évaluer les situations, proposer des parcours d'insertion adaptés, et agir en prévention et faciliter l'insertion en milieu ordinaire.
- Accompagner la montée en compétence des professionnels de l'accompagnement.
- Développer l'offre d'insertion en direction des personnes en situation de handicap et travailler sur les aptitudes physiques à l'emploi pour permettre l'accès à un emploi adapté à la situation physique et/ou psychologique de la personne.
- Favoriser l'implication des entreprises.
- Favoriser l'ouverture de l'insertion par l'activité économique au handicap, et les synergies entre acteurs de l'insertion par l'activité économique et acteurs du milieu protégé et adapté.
- Favoriser l'immersion en milieu ordinaire des personnes orientées vers le milieu protégé.
- Développer la pair-aidance.

PILOTE(S)

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Département

DDETS, Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Éducation nationale, CAF, MSA, associations spécialisées, établissements de l'aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée, MDPH, structures de l'insertion par l'activité économique, structures du milieu protégé et adapté, représentant du monde économique

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Délais d'orientation, premier rendez-vous et contractualisation dans le cadre du RSA / Taux d'absentéisme / Nombre de signalement Équipes Pluridisciplinaires (EP) / Taux de sorties positives.
- ◆ Nombre d'objectifs relatifs à la formation dans les projets pour l'enfant / Taux de scolarisation, de mise en formation (dont apprentissage) ou en emploi pour les jeunes accompagnés.
- ◆ Taux de retour à l'emploi pour les personnes reconnues travailleur handicapé.

FICHE-ACTION N° 2 : Améliorer l'attractivité de tous les métiers de l'accompagnement

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Dans la Somme comme au niveau national, les métiers de l'accompagnement sont confrontés à des difficultés de recrutement, de fidélisation des professionnels et d'épuisement des équipes.
- ◆ Cette problématique de l'attractivité des métiers touche tous les domaines du social, médico-social et sanitaire, aussi bien dans le secteur du domicile que dans les établissements et les collectivités : personnes âgées, handicapées, enfance, publics fragiles et en recherche de solutions. La tension sur le recrutement touche tous les corps de métiers, les profils paramédicaux et socio-éducatifs.
- ◆ La crise sanitaire a mis en exergue les faiblesses et fragilités du secteur. Elle a aussi montré l'importance des métiers de l'accompagnement et du « prendre soin ».
- ◆ Le secteur devra faire face aux enjeux de demain et y être préparé : vieillissement des publics, départ en retraite de nombreux professionnels, virage domiciliaire...
- ◆ Le Département est chef de file des solidarités, mais il ne peut pas apporter seul des solutions aux questions d'attractivité dans les structures médico-sociales. D'autres acteurs sont mobilisés : services de l'Etat, de la Région, collectivités territoriales, acteurs de l'emploi et de la formation, éducation nationale, fédérations représentatives du secteur, organismes gestionnaires.
- ◆ La revalorisation des salaires dans le cadre du « Ségur de la santé » puis celles du secteur de l'aide à domicile et de l'accompagnement médico-social constituent une étape importante pour l'amélioration des métiers de l'accompagnement. Dans la Somme, le Département contribue à ces revalorisations à hauteur de 10M€ par an.
- ◆ Pour mobiliser l'ensemble des acteurs, le Département a organisé, en novembre 2022, des assises des métiers de l'accompagnement et du soin. Première étape d'une mobilisation des acteurs locaux, elles déboucheront sur un plan d'actions pluriannuel associant les employeurs et les acteurs institutionnels.

PUBLIC VISÉ

Professionnels des métiers du lien : accompagnement, soin à domicile ou en établissements.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Prolonger les assises départementales des métiers et aboutir à un plan d'action partagé :**
 - Organiser un forum des métiers de l'accompagnement et du soin pour sensibiliser les jeunes et les personnes en recherche d'emploi.
 - Diagnostiquer pour mieux comprendre les raisons de la perte d'attractivité de ces métiers et l'abandon rapide des salariés (exploiter l'étude sur les conditions de travail au sein des SAAD réalisée fin 2022 par le Département).
 - Elaborer un plan d'action partagé à partir des propositions issues des assises des métiers sur les 4 axes identifiés : la formation, l'accompagnement dans l'emploi, la mobilité, la qualité de vie au travail.
 - Poursuivre les actions de proximité coordonnées déjà existantes pour aider aux recrutements (SAAD, établissements, acteurs de l'emploi, de la formation, services de l'État, Région...) et apporter des réponses ciblées (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification GEIQ à domicile, associations intermédiaires, associations d'insertion).
 - Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail (notamment à travers les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) au sein des services et des établissements et encourager les expérimentations.

- ◆ **Mener des actions régulières de promotion des métiers de l'accompagnement et du lien :**
 - Améliorer la visibilité et l'image des métiers auprès du grand public.
 - Renouveler les rencontres type assises qui permettent les échanges entre professionnels.
 - Imaginer un événement permettant d'atteindre cet objectif, en associant les usagers.
 - Favoriser les passerelles au sein des différents secteurs professionnels (domicile/établissement ; personnes âgées/handicapées/enfance...).
- ◆ **Mieux accompagner vers ces métiers et fidéliser les salariés :**
 - Favoriser l'engagement des employeurs dans la mise en œuvre de solutions pour faire entrer et maintenir dans le métier (stages de découvertes, apprentissage, immersions professionnelles).
 - Concourir à mieux ajuster les formations initiales aux réalités des métiers avec les acteurs de la formation et les employeurs.
 - Explorer les solutions alternatives en matière de formation (mobilisation du GEIQ, contrats aidés...).
 - Evaluer et proposer des évolutions concernant le sujet de la qualité de vie au travail.
- ◆ **Faciliter la mobilité des professionnels :**
 - Encourager la couverture du territoire par des plateformes mobilité et élargir l'offre de service concerné aux professionnels des métiers du soin et de l'accompagnement en cas de besoin.
 - Encourager l'harmonisation de frais kilométriques des professionnels.
 - Expérimenter des solutions nouvelles (location de véhicules sans permis, mise à disposition de véhicules réformés du Département, etc.).

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

ARS, Région, Acteurs de l'emploi, Education nationale,
Fédérations
Etablissements et services médico-sociaux, associations d'insertion
GEIQ à domicile

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de participants au forum ou aux manifestations organisées en faveur de l'attractivité des métiers.
- ◆ Taux de couverture du territoire par une plateforme mobilité.
- ◆ Suivi du taux de pression en ressources humaines des SAAD via les CPOM : nombre de postes vacants par année avec détail des métiers concernés et du délai de recrutement.

FICHE-ACTION N° 3 : Renforcer les liens avec les entreprises

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ L'accès à l'emploi ne peut être efficace que s'il est travaillé en amont avec les entreprises. Les entreprises constituent un maillon essentiel de la politique d'insertion menée par le Département.
- ◆ Si des relations existent sur le terrain, aucun partenariat structuré permettant de rapprocher le secteur de l'insertion et de l'entreprise n'est formalisé entre le Département et les représentants du monde économique.
- ◆ Au travers le développement de la Semaine Réussir Sans Attendre, le Département a fait évoluer ses pratiques en s'engageant plus ouvertement dans des opérations de recrutement.
- ◆ Les entreprises font état d'importantes difficultés de recrutement sur certains métiers en tension. Ce constat est également vrai pour des métiers directement liés aux compétences du Département. Ces métiers offrent des opportunités d'insertion et des perspectives d'emploi pour les personnes qui en sont éloignées.
- ◆ Si le monde de l'entreprise peut porter un regard faussé sur les publics en insertion, ces derniers peuvent également avoir une représentation du monde du travail et des métiers qui n'est pas le reflet de la réalité.

PUBLIC VISÉ

Allocataires du RSA, salariés en insertion, jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Favoriser l'engagement des entreprises au profit des personnes éloignées de l'emploi**
 - Élaborer des conventions de partenariat avec les représentants du monde économique (consulaires, syndicats employeurs, branches professionnelles).
 - Sensibiliser les entreprises à l'emploi de personnes en situation de handicap.
 - Développer le mécénat social au profit des projets d'utilité sociale.
 - Valoriser les expériences vertueuses menées par les entreprises (exemple : labellisation « entreprise handi accueillante »).
- ◆ **Démultiplier les initiatives pour favoriser les mises en relation avec le monde de l'entreprise pour les personnes éloignées de l'emploi**
 - Généraliser les visites d'entreprises pour favoriser la découverte des métiers.
 - Mobiliser la possibilité donnée aux professionnels du Département et à ses partenaires de mettre en place des PMSMP (immersion en entreprises).
 - Soutenir les dispositifs d'insertion favorisant l'immersion en entreprise (insertion par l'activité économique, contrats aidés, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).
- ◆ **Favoriser l'accès des personnes éloignées de l'emploi aux métiers dits en tension ou porteurs d'emploi**
 - Recenser les besoins de main d'œuvre au niveau territorial et définir une méthode en lien avec les partenaires pour actualiser ces recensements.
 - Poursuivre la mobilisation sur les opérations de recrutement, de façon ponctuelle via des opérations d'envergure comme les Semaines Réussir sans Attendre ou des forums de l'emploi, et de façon régulière via des opérations plus ciblées.
 - Mettre en place des plans d'action partagés avec les représentants des employeurs et les acteurs du service public pour l'emploi, notamment sur les métiers liés aux politiques du Département (exemple : métiers de l'accompagnement).
 - Développer des actions permettant de proposer des parcours complets sur des secteurs d'activité spécifiques (découvertes des métiers, évaluation des compétences, immersion en entreprise, formation, mise en relation avec les employeurs).
 - Explorer la possibilité d'étendre la « neutralité des ressources » au-delà du travail saisonnier.
- ◆ **Accompagner les professionnels à « aller vers » les entreprises**

PILOTE(S)	PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)
Département Pôle emploi	Consulaires, syndicats employeurs, branches professionnelles, clubs d'entreprises, entreprises, acteurs du service public pour l'emploi, structures de l'insertion par l'activité économique, GEIQ
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
◆ Nombre de conventions signées avec les représentants du monde économique. ◆ Nombre de visites d'entreprises organisées. ◆ Nombre de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) mises en place. ◆ Taux de sortie au niveau des contrats aidés, de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ). ◆ Nombre de personnes mobilisées et recrutées. ◆ Nombre de plans d'action partagés sur des secteurs d'activité spécifiques. ◆ Taux de sortie sur les actions dédiées aux métiers en tension.	

FICHE-ACTION N° 4 : Agir sur l'ensemble des liens entravant la reprise d'emploi

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Dans le département de la Somme, la problématique de la mobilité est d'autant plus prégnante que l'éloignement géographique des lieux d'habitation avec les zones d'emploi et de formation s'ajoute aux difficultés d'accès aux services. La Loi d'orientation des mobilités (LOM) précise la nécessité de renforcer la coordination entre les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et la sphère sociale afin d'assurer un accompagnement et un accès à la mobilité pour les personnes rencontrant des fragilités sociales, économiques ou sanitaires.
- ◆ La problématique de la garde d'enfant constitue un obstacle à la reprise d'une activité. La méconnaissance des modes de garde existants et des aides disponibles, la complexité des modalités de financement, l'inadaptation de l'offre existante aux besoins des publics en insertion, tout comme l'inégale répartition des dispositifs et structures d'accueil sur le territoire, participent à limiter l'accès des modes de garde à ces publics. A cela s'ajoute, dans certaines situations, des freins psychologiques relatifs à la séparation parent / enfant.
- ◆ Le département de la Somme affiche des indicateurs sanitaires plutôt défavorables. L'inégalité territoriale en matière d'offre de soin ainsi que la désertification médicale accentuent ces difficultés. Les publics en insertion, et tout particulièrement les allocataires du RSA, présentent des problématiques de santé physique et/ou mentale qui constituent un frein majeur à leur insertion.
- ◆ L'insertion des jeunes, et des jeunes majeurs ASE en particulier, passe notamment par la capacité à sécuriser leur projet grâce à l'accès au logement. De nouvelles modalités de prise en charge sont expérimentées (baux glissants). Le développement de cette solution reste conditionné à une mobilisation plus forte des bailleurs sociaux et à la capacité de trouver des logements dans le parc privé. De façon plus générale, l'accès au logement passe par le développement des solutions d'intermédiation locative ou encore de nouvelles formules (colocation solidaire, colocation ou résidence sociale intergénérationnelle...).

PUBLIC VISÉ

Personnes inscrites dans un parcours d'insertion, demandeurs d'emploi.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Renforcer l'offre d'insertion en matière de mobilité**
 - Soutenir le développement des plateformes mobilité pour offrir un guichet unique dédié à la mobilité, référencer et coordonner une offre de services, et accompagner l'émergence de nouveaux projets, à l'échelle des bassins de mobilité.
 - Structurer une offre d'accompagnement à la mobilité permettant de lever les freins à la fois physiques et psychologiques.
 - Impulser le développement d'une solution « loueur / vendeur social » appuyé sur des garages solidaires afin d'apporter des solutions de façon immédiate quand le besoin se présente.
 - Favoriser la convergence des politiques dédiées à la mobilité afin d'amplifier leur impact (exemple : élargir à d'autres partenaires la logique de fonds commun dédié à la mobilité mise en place entre le Département et la CAF).
- ◆ **Faciliter l'accès aux modes de garde**
 - Accompagner les jeunes parents en cassant les représentations par rapport à l'impact d'une reprise d'emploi en termes d'organisation personnelle ou de budget.
 - Apporter une information complète relative aux modes de garde (structures d'accueil, dispositifs d'aides, modalités de financement et reste à charge) et démultiplier les canaux de communication.
 - Développer une offre adaptée aux publics en insertion (crèches AVIP, labellisation AVIP d'assistantes maternelles, crèches avec horaires atypiques) permettant d'avoir une réponse immédiate, et de sécuriser une reprise d'emploi ou une entrée en formation.
 - Proposer des actions collectives en lien avec la PMI pour travailler sur la parentalité, et notamment la séparation mère/enfant, et permettre une projection vers l'emploi.

◆ **Favoriser la prévention et l'accès aux soins**

- Développer les partenariats avec les acteurs de la santé.
- Outiller les professionnels à détecter les situations de renoncement aux soins et à accompagner dans une logique de « faire avec ».
- Proposer des offres spécifiques pour les personnes souffrant de troubles psychiques.

◆ **Faire du logement un levier d'insertion**

- Développer des réponses adaptées aux jeunes pour faciliter leur accès à un logement : intermédiation locative (baux glissants...), réservation de logements, accompagnement spécialisé pour sécuriser l'accès au logement, recherche de solutions dans le parc privé, exploration de nouvelles formes d'hébergement (colocation solidaire, intergénérationnelle...).
- Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux : conventions pour faciliter l'accès au logement des jeunes en insertion, conditionnalité de la garantie d'emprunt et des aides accordées par le Département à la réservation de logements et à l'obligation de recourir à la clause sociale dans leur commande publique.
- Favoriser la connaissance des acteurs investis sur le logement au travers la création d'un portail unique.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

État, Région, autorités organisatrices du transport, Caf, service public pour l'emploi, associations spécialisées, établissements d'accueil du jeune enfant, relais petite enfance, caisse primaire d'assurance maladie, agence régionale de santé, bailleurs sociaux

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de situations prises en charges par les plateformes mobilité / Nombre d'accompagnements à la mobilité proposés et Nombre de problématiques résolues.
- ◆ Nombre de places de garde réservées à des publics en insertion / Nombre de retour à l'emploi suite la mobilisation d'une place réservée / Nombre d'actions collectives spécifiques à la garde d'enfant et Nombre de parents touchés.
- ◆ Nombre de personnes accompagnées sur un axe santé / Nombre de personnes entrant dans un parcours de soin.
- ◆ Nombre de logements dévolus aux jeunes.

FICHE-ACTION N° 5 : Renforcer, diversifier, renouveler les modalités d'intervention

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ La priorité donnée à l'accès à l'emploi, la diversité des situations et des profils, comme l'évolution de l'environnement, implique de renouveler les pratiques professionnelles en intégrant de nouvelles approches.
- ◆ L'innovation sociale, appliquée au champ de l'insertion et du travail social, permet d'améliorer la qualité des services rendus en répondant au mieux aux besoins de la population face notamment aux évolutions sociétales. Elle contribue à faire évoluer les organisations et les pratiques professionnelles dans le but d'améliorer l'accompagnement des publics (« aller vers », participation des usagers...), à faire émerger de nouvelles actions ou de nouveaux projets favorisant l'inclusion sociale et réinventant des formes de solidarités, ou à insuffler des formes de coopération inédites entre acteurs.

PUBLIC VISÉ

Professionnels de l'accompagnement.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles pour préparer à l'emploi**
 - Encourager les professionnels à aller vers les entreprises.
 - Promouvoir des pratiques mettant l'accent sur les compétences et les ressources des personnes plutôt que sur leurs fragilités, ainsi que sur une logique d'accompagnement conçue de façon globale plutôt que linéaire et séquentielle (gestion séparée et successive du social puis de l'emploi).
 - Aller vers une fonction de management/facilitateur/animateur de parcours des professionnels en charge de l'accompagnement.
- ◆ **Développer de nouvelles méthodes d'accompagnement**
 - Développer de nouvelles méthodes d'accompagnement : empowerment, activation du développement vocationnel et personnel, entretiens motivationnels, reconnaissance et valorisation des "soft skills", coaching...
 - Expérimenter l'accompagnement au maintien dans l'emploi et explorer des solutions en matière de parrainage ou de tutorat.
- ◆ **Favoriser l'innovation sociale**
 - Soutenir des actions innovantes à l'échelle des territoires au travers notamment l'impulsion de dynamiques de coopérations territoriales (Pôles territoriaux de coopération économique, Territoire zéro chômeur de longue durée...).
 - Encourager le "aller vers" et les logiques de proximité au travers le développement de solutions mobiles/itinérantes.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

CNFPT, APRADIS, opérateurs spécialisés

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre d'actions mises en place en direction des professionnels.
- ◆ Nombre de professionnels formés.
- ◆ Nombre de projets nouveaux émergents sur les territoires.

ORIENTATION 3

BIEN VIVRE EN FAMILLE

Le Département de la Somme accompagne les usagers à tous les âges de la vie.

Le renforcement de la prévention, dans tous les domaines, constitue un enjeu essentiel afin de positionner le Département non seulement dans la protection lorsque c'est nécessaire, mais aussi et surtout dans un rôle de prévention de dégradation des situations chaque fois que c'est possible.

Le rôle du Département est majeur en matière de prévention à destination de l'ensemble des familles. Elle s'incarne dans la prévention primaire qui s'appuie sur les actions universelles de protection maternelle et infantile auprès de tous les enfants et des futurs parents. Elle s'incarne également dans la prévention secondaire et tertiaire auprès des parents, des enfants et des jeunes adultes.

La vie épanouie en famille de tous les Samariens passe également par l'accès et le maintien dans le logement et la lutte contre le surendettement.

Pour les enfants en risque de danger, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en situation d'isolement social, le Département promeut l'inclusion dans une vie en société riche à travers des actions dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Cette troisième orientation se décline en six actions :

- ◆ soutenir l'autonomie des usagers en facilitant le maintien et l'accès à un logement, et la gestion budgétaire en prévention du surendettement,
- ◆ promouvoir et consolider l'offre en prévention en s'appuyant sur les potentialités des Samariens (les usagers et leur famille),
- ◆ promouvoir la santé des Samariens, en particulier les enfants et les futurs parents, en favorisant les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité,
- ◆ développer et renforcer les mesures de subsidiarité au placement des mineurs et favoriser le retour en famille,
- ◆ dans une logique de parcours, concevoir et développer un livret de vie pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance ,
- ◆ renforcer l'offre et la qualité de prise en charge en accueil familial.

FICHE-ACTION N° 1 : Soutenir l'autonomie des usagers en facilitant le maintien et l'accès à un logement, et la gestion budgétaire en prévention du surendettement

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Bien que le logement soit un droit fondamental, et l'un des leviers principaux de l'inclusion sociale, certaines catégories de publics sont très en difficulté pour y accéder. Le maintien dans le logement est une problématique récurrente pour les ménages à faibles revenus ou revenus fluctuants ainsi que pour les propriétaires occupants dont le logement est devenu inadapté. La coordination locale de proximité apparaît comme un échelon pertinent pour traiter de la prévention des expulsions locatives. Le parc public ne dispose pas toujours de logements adaptés.
- ◆ Le Département de la Somme se caractérise par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. Toute situation de précarité financière peut entraver durablement le parcours d'insertion sociale et professionnelle des publics accompagnés. Elle accroît également le risque de rupture sociale. La situation du surendettement reste préoccupante dans le département et génère, pour nombre de familles, une grande précarité. Si une baisse du nombre de primo dépôts de dossiers en Banque de France est à noter depuis 2018, les situations de re-dépôt tendent toutefois à progresser du fait de l'absence d'amélioration des situations et de l'exigibilité des créances arrivées à échéance.

PUBLIC VISÉ

Publics prioritaires du PDALHPD, personnes en situation de précarité financière, voire de surendettement.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Permettre à tous les Samariens d'accéder à un logement autonome**
 - Fixer des objectifs numériques dans le cadre de convention de financement pour la captation de logements dans le parc privé avec les organismes agréés intermédiation locative / gestion locative adaptée.
 - Inciter les organismes agréés en intermédiation locative / gestion locative adaptée à l'expérimentation du bail mobilité pour favoriser l'accès au logement des saisonniers.
- ◆ **Coordonner les interventions dans le cadre de la prévention des expulsions locatives**
 - Expérimenter la mise en œuvre d'une Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) territorialisée conjointement avec les services de l'état sur un deuxième arrondissement du département (Abbeville).
 - Expérimenter l'intermédiation locative en prévention des expulsions.
- ◆ **Prévenir et accompagner les situations de surendettement**
 - Renseigner, conseiller et accompagner les familles dans la complétude et le dépôt des dossiers en Banque de France ainsi que la mise en place des plans.
 - Mettre en place des formations en partenariat avec la Banque de France en direction des intervenants sociaux et conseillères sociale.
- ◆ **Poursuivre le soutien du Département aux épiceries solidaires et aux associations caritatives**
- ◆ **Faire évoluer l'offre de logement social à destination des personnes en situation de handicap à travers un partenariat rénové avec les bailleurs sociaux**

PILOTE(S)	PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)
Département	DDETS, Sous-préfecture, agence immobilière à vocation sociale, associations agréées de l'intermédiation locative et de la gestion locative adaptée, Points conseil budget, Banque de France, associations caritatives, épiceries sociales et solidaire MDPH
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
◆ Nombre de logements captés, typologie des logements captés / Nombre de baux à mobilités signés et accompagnés. ◆ Mise en œuvre opérationnelle d'une CCAPEX sur l'arrondissement d'Abbeville. ◆ Mise en œuvre d'un projet d'intermédiation locative en prévention des expulsions locatives. ◆ Nombre de mesure de surendettement traitées / Nombre de situation de surendettement résolues. ◆ Nombre de logements adaptés dans le contingent réservataire du Département. ◆ Nombre de relogements de personnes en situation de handicap dans le département par année en lien avec la mission logement social adaptée de la MDPH.	

FICHE-ACTION N° 2 : Promouvoir et consolider l'offre en prévention en s'appuyant sur les potentialités des Samariens

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Département, dans le cadre des actions de protection maternelle et infantile (PMI), met l'accent sur une prévention précoce autour de la grossesse, de la naissance et de la fonction parentale. Elles prennent la forme d'interventions individuelles ou collectives dont les enjeux concernent la santé de l'enfant et des futurs parents et la prévention des dysfonctionnements ultérieurs tant physiques que psycho-affectifs. Ce dispositif constitue la porte d'entrée sanitaire en matière de prévention, levier particulièrement important.

PUBLIC VISÉ

Les enfants et les futurs parents.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Renforcer la prévention primaire et le rôle de la PMI**
 - Tendre tous les ans vers 100% des enfants de 3-4 ans vus par la PMI dans le cadre de bilans de santé en école maternelle (taux actuel de 71 %).
 - Généraliser l'entretien prénatal précoce du 4^e mois.
 - Poursuivre l'amélioration de la couverture de la population par les services de PMI notamment en milieu rural (développement du Bus PMI, renforcement des visites à domicile).
- ◆ **Accompagner l'accès au soin dans le parcours de prise en charge de la petite enfance à l'âge adulte**
 - Développer les liens avec les maternités du Département.
 - Développer les liens avec les partenaires institutionnels : Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Mutualité sociale agricole, Agence régionale de santé, centres hospitaliers, centres médico-psychologiques, MDPH.

PILOTE(S)

Département (Direction enfance et famille)

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Services habilités, CAF, MSA, ARS, CPAM

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre d'usagers bénéficiaires (bilans 4 ans).
- ◆ Nombre d'entretiens prénataux précoces effectués par la PMI (taux de couverture en fonction du nombre de naissances).
- ◆ Nombre de convention de partenariat.

FICHE-ACTION N° 3 : Promouvoir la santé des Samariens, en particulier les enfants et les futurs parents, en favorisant les actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité est une priorité pour que les enfants puissent évoluer dans les meilleures conditions au sein de leur famille. Cette priorité repose sur la conjugaison de multiples compétences et d'approches.

PUBLIC VISÉ

Les enfants et leurs familles.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Poursuivre le développement de la prévention secondaire et tertiaire domaine de l'enfance**
 - Favoriser le développement du langage de l'enfant par la lecture, la prise en charge des troubles alimentaires du nourrisson et du jeune enfant.
 - Développer et harmoniser l'offre en modes de gardes collectifs et individuels pour répondre aux besoins des parents et de leurs enfants.
 - Développer les interventions des Techniciens d'Interventions Sociales et Familiales (TISF) pour accompagner l'arrivée d'un enfant, la parentalité tout au long du parcours de l'enfant, les retours à domicile en cas de placement, l'autonomie des jeunes majeurs.
 - Poursuivre et renforcer les actions dans le cadre du Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement des Actions à la Parentalité (REAAP) par l'accompagnement des services et associations œuvrant dans le champ de la parentalité.
 - Garantir un maillage territorial des actions de prévention : Maisons des Adolescents, prévention spécialisée, centres de santé sexuelle, prévention des violences intra-familiales
 - Faire vivre le Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2024 en lien avec les partenaires (Etat, CAF, Pôle emploi, Association des maires de la Somme, MSA) sur les axes suivants :
 - o développer l'offre de service aux familles en lien avec les besoins de chaque territoire,
 - o mieux répondre aux besoins des familles en améliorant la qualité des services et la communication,
 - o renforcer l'accompagnement des familles à besoins particuliers.
 - Poursuivre l'amélioration du dispositif de repérage des enfants en risque ou en danger et l'accompagnement de leurs familles.
- ◆ **Prévenir la perte d'autonomie**
 - Renforcer les solutions de soutien aux aidants.
 - Faire connaître les solutions d'aide aux aidants en les valorisant et en soutenant les porteurs de projets.
- ◆ **Renforcer et faire évoluer les pratiques professionnelles en prévention**
 - Formaliser les collaborations partenariales par des protocoles actualisés prenant en compte les capacités et compétences des bénéficiaires.
 - Poursuite de la professionnalisation des intervenants sociaux et médico-sociaux pour une réactivité de l'intervention et un accroissement de la qualité des actes professionnels.

PILOTE(S)

Département (Direction enfance et famille)

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Services habilités, CAF, MSA, ARS, Éducation nationale

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre d'usagers bénéficiaires (centre de santé sexuelle, Maisons des Adolescents (MDA), prévention spécialisée, etc.).
- ◆ Nombre de convention de partenariat.
- ◆ Bilan annuel du schéma départemental des services aux familles.

FICHE-ACTION N° 4 : Développer et renforcer les mesures de subsidiarité au placement des mineurs et favoriser le retour en famille

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le respect du cadre législatif, le Département souhaite affirmer le caractère subsidiaire du placement en développant des solutions alternatives au sein de la famille et en milieu ouvert.

PUBLIC VISÉ

Les enfants et les futurs parents.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Développer et renforcer les mesures de subsidiarité au placement des mineurs**
 - Accroître le recours au placement éducatif à domicile (PEAD) par transformation de places d'internant en places de PEAD.
 - Développer l'offre de service en matière d'aide éducative à domicile judiciaire et d'aide éducative à domicile administrative.
 - Poursuivre la prise en charge des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.
- ◆ **Favoriser le retour à domicile**
 - Identifier et mobiliser les compétences parentales et celles du mineur en fonction de son autonomie.
 - Identifier et mobiliser l'offre d'accompagnement en prévention des ruptures de parcours.
 - Mobiliser les professionnels du Département et les acteurs de la prévention dans l'objectif d'un retour réussi et pérenne.
 - Accompagner les femmes enceintes et les mères avec enfants de moins de 3 ans dans l'accès au logement ou à un hébergement pérenne.

PILOTE(S)

Département (Direction enfance et famille)

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Services et établissements habilités, Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombres de placement à domicile et bilan qualitatif annuel (nombre de prises en charge).
- ◆ Nombre de sorties positives.
- ◆ Nombres de mesures AEMO, suivi mensuel de l'activité.
- ◆ Nombres de retour au domicile familial.

FICHE-ACTION N° 5 : Dans une logique de parcours, concevoir et développer un livret de vie pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ La loi confie au Département, en qualité de chef de file de la protection de l'enfance, le suivi du parcours du mineur et l'accès à ses origines. Dans ce contexte, le Département a la charge de répondre aux sollicitations de consultation des dossiers Aide sociale à l'enfance (169 demandes d'accès en 2021).
- ◆ Le Département s'est engagé dans la dématérialisation de l'album de vie. L'album de vie est un des outils préconisés pour une meilleure prise en charge et suivi de l'enfant. Il joue un rôle important dans la construction identitaire et dans le développement de l'enfant. Il s'agit d'une approche biographique, photographique et narrative des moments marquants de son histoire.
- ◆ La Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 a introduit l'obligation pour les établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que pour l'Aide sociale à l'enfance de constituer un dossier unique de l'usager. Ainsi, le Département a mis en place une démarche de dossier unique de l'enfant permettant également de faciliter l'accès aux origines (auparavant il s'agissait d'un dossier famille).

PUBLIC VISÉ

Enfants, jeunes à protéger et citoyens ayant été un jour confié aux services de protection de l'enfance.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Développer et généraliser l'album de vie dématérialisée pour chaque enfant confié**
 - Généraliser l'album de vie dématérialisé pour tous les enfants confiés à l'ASE et assurer sa promotion auprès de tous les lieux d'accueil.
 - Garantir la continuité de l'album dans le respect du parcours d'accueil du mineur.
 - Assurer une remise de l'album de vie à chaque mineur ou jeune majeur lors de la sortie du dispositif.
 - Former les professionnels à l'utilisation et à la complétude de l'album de vie.
- ◆ **Poursuite de la généralisation du dossier unique de l'enfant et de son archivage**
 - Garantir la mise en place d'un dossier unique pour chaque enfant.
 - Garantir la conservation des dossiers après sortie du dispositif.

PILOTE(S)

Département (DEF)

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Territoires d'action sociale, Assistants familiaux et Établissements accueillants les mineurs

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre d'albums de vie mis en place.
- ◆ Nombre d'albums de vie remis aux mineurs.
- ◆ Taux des dossiers uniques réalisés.
- ◆ Taux annuels d'archivages des dossiers.

FICHE-ACTION N° 6 : Renforcer l'offre et la qualité de prise en charge en accueil familial

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ L'accueil familial est le principal mode d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Les assistants familiaux ont besoin d'un accompagnement favorisant la qualité de l'accueil et de l'accompagnement et permettant un retour à domicile lorsque cela est possible.
- ◆ L'accueil familial est également un lieu d'accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées, véritable compromis entre le maintien au domicile de la personne et l'accueil en établissement.

PUBLIC VISÉ

Les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Proposer une offre d'accueil complémentaire et décloisonnée favorisant une prise en charge adaptée à chaque mineur confié**
 - Diversifier l'offre d'accueil familial en créant des places d'accueil de jour et d'accueil d'urgence, en élaborant des fiches de postes spécifiques répondant aux besoins du Département.
 - Améliorer la sécurisation et le suivi du recrutement des assistants familiaux.
 - Renforcer la formation et l'accompagnement des assistants familiaux.
 - Développer les assistants familiaux ressources.
 - Améliorer et enrichir la communication institutionnelle envers les assistants familiaux.
 - Rendre effectif le droit au repos des assistants familiaux.
 - Mettre en place un entretien professionnel pour chaque assistant familial.
 - Sensibiliser, informer et former les assistants familiaux sur le champ du handicap et les besoins spécifiques d'accompagnement.
- ◆ **Développer l'accueil familial personnes âgées – personnes handicapées**
 - Communiquer sur l'accueil familial pour recruter de nouveaux accueillants familiaux en organisant des journées d'échange, de formation, de parrainage.
 - Renforcer l'accompagnement des accueillants familiaux.
 - Promouvoir ce mode d'accueil avec l'appui des accueillants familiaux en exercice.

PILOTE(S)

Département (Direction enfance et famille et Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées)

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Acteurs médico-sociaux du territoire
Accueillants familiaux en exercice
Communes, EPCI

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombres de recrutement d'assistants familiaux (Enfance).
- ◆ Nombres de recrutement d'accueillants familiaux (PAPAH).
- ◆ Evolution annuelle du nombre de places d'accueil familial.
- ◆ Nombres de création de places diversifiées.
- ◆ Nombres d'entretiens professionnels mis en œuvre (Enfance).
- ◆ Nombre d'assistants familiaux ressources.

ORIENTATION 4

FAVORISER LA VIE À DOMICILE DE TOUS LES PUBLICS

Dans un contexte sociétal marqué par une demande croissante, de tous les publics, de pouvoir vivre une vie quotidienne ordinaire sur tous les aspects, le Département accompagnera ce virage domiciliaire porté au niveau national en favorisant la capacité pour chacun à vivre dans un domicile qu'il a choisi.

Ainsi, pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, mais aussi les familles confrontées à des carences éducatives sans maltraitance, le Département mettra en place tous les outils et les accompagnements permettant une vie à domicile épanouie et sereine.

Pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, cela signifie, pour le Département, de participer à la transformation de la société, de mener l'évolution vers l'accessibilité universelle : accessibilité du bâti, des chaînes de déplacement, du transport, de l'école, de la formation professionnelle, du milieu de travail ordinaire, de la culture, du sport, du loisir, de la citoyenneté, de la santé, du logement.

Le Département s'engagera résolument dans le développement d'une offre d'accompagnement en milieu ordinaire, tournée vers l'inclusion, par une diversification de l'offre favorisant le soutien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Dans cet esprit, une attention particulière sera portée à l'inclusion des jeunes, en premier lieu au collège, en développant l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les collèges qui peuvent accueillir des classes adaptées, mais aussi à l'âge de l'entrée dans la vie professionnelle, en proposant une filière de formation adaptée pour les jeunes apprentis en situation de handicap dans les métiers du tourisme et plus particulièrement de l'hôtellerie-restauration.

Le Département s'appuiera sur les compétences des établissements sociaux et médico-sociaux pour le soutien de la vie à domicile (équipes mobiles, plateformes), le développement du placement à domicile et l'évolution de l'offre d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge.

Dans cette transformation, le rôle des professionnels des métiers du lien est essentiel. Aussi, dans la dynamique de l'organisation des Assises des métiers de novembre 2022, le Département poursuivra ses actions visant à favoriser l'attractivité des métiers du soin, du social et du médico-social, en lien avec les partenaires de la formation, de l'emploi, les missions locales, l'Éducation nationale et tous les acteurs mobilisés sur ce sujet (cf Orientation 2 - Fiche n°2).

Cette quatrième orientation se décline en six actions :

- ◆ accompagner la transformation des structures du secteur d'aide à domicile vers un modèle intégré permettant la prise en charge globale des personnes,
- ◆ déployer des solutions favorisant l'inclusion et la vie à domicile dans une logique de parcours,
- ◆ permettre l'inclusion scolaire et professionnelle des enfants et adultes en situation de handicap,
- ◆ renforcer l'offre de répit pour les aidants sur l'ensemble du territoire,
- ◆ proposer des solutions de logements adaptées aux besoins des publics et améliorer l'accompagnement dans le parcours d'accès au logement,
- ◆ favoriser l'accès de tous les publics à la citoyenneté, au sport et à la culture.

FICHE-ACTION N° 1 : Accompagner la transformation des structures du secteur d'aide à domicile vers un modèle intégré permettant la prise en charge globale des personnes

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ La loi prévoit la restructuration du secteur du domicile, à partir de 2023, en rapprochant voire fusionnant les services existants pour former une catégorie unique de services autonomie à domicile pour renforcer la cohérence entre aide et soin.
- ◆ Le système de financement des services a été rénové avec une revalorisation des tarifs des prestations individuelles (APA et PCH) et l'attribution d'une dotation qualité complémentaire conditionnée à la programmation d'actions visant à améliorer la qualité de service rendu à l'usager. Les SAAD vont progressivement tous contractualiser avec le Département d'ici 2025.
- ◆ Pour faire face aux besoins en recrutement dans les années à venir dans les métiers de l'aide à domicile, le Département a organisé, avec les fédérations d'employeurs, des Assises des métiers en novembre 2022. Elles ont vocation à être prolongées par des actions mobilisatrices et par un plan d'actions en faveur de l'attractivité de ces métiers.

PUBLIC VISÉ

Services d'aide et d'accompagnement à domicile.
Salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile.
Personnes âgées et personnes en situation de handicap accompagnées.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Construire, en lien avec l'ARS et les services autorisés dans le Département, la nouvelle offre de services autonomie à domicile**
 - Faire émerger des rapprochements entre SSIAD et SAAD pour mieux coordonner l'intervention globale autour de la personne accompagnée.
 - Assurer une bonne couverture territoriale de la nouvelle offre de service autonomie.
- ◆ **Négocier avec les services autorisés dans le Département des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour renforcer la qualité de service aux usagers**
 - Lancer un appel à candidatures annuel pour permettre à l'ensemble des SAAD d'élaborer un CPOM.
 - Négocier les CPOM en fonction des objectifs prioritaires du Département, notamment la prise en charge efficace des personnes accompagnées dans le cadre de l'APA et de la PCH et la qualité de vie au travail au sein des services.
- ◆ **Renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement à domicile pour faire face aux besoins à venir (voir Fiche n°2)**
 - Prolonger les assises des métiers de 2022 en mobilisant et en créant des synergies entre les acteurs autour de manifestations, pour faciliter la connaissance de ces métiers et encourager les recrutements.
 - Élaborer, avec les acteurs concernés, un plan d'action en faveur de l'attractivité des métiers et intégrer cette problématique dans la négociation des CPOM avec les services autonomie (ou SAAD).

PILOTE(S)

Département/ARS

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

SAAD et SSIAD ARS Acteurs de l'emploi et de la formation

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de SAAD sous CPOM par an.

FICHE-ACTION N° 2 : Déployer des solutions favorisant l'inclusion et la vie à domicile dans une logique de parcours

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Dans la Somme, plus de 12 000 personnes bénéficiaires d'aides du Département sont à accompagner à domicile. Ce nombre va augmenter au cours des prochaines années compte tenu de l'allongement de la durée de la vie et du souhait des personnes de rester plus longtemps à domicile.
- ◆ Le virage domiciliaire est un enjeu important pour répondre aux choix et aux besoins des personnes. Il passe notamment par la recherche et la promotion de solutions alternatives à l'entrée en établissement médico-social.
- ◆ Depuis 2021, le Département s'est engagé dans le développement de l'habitat inclusif et prévoit d'accompagner 21 projets entre 2021 et 2029 sur tout le territoire.
- ◆ La Somme compte 146 accueillants familiaux et une capacité d'accueil de 277. Toutes les places ne sont pas pourvues et la question du renouvellement des accueillants se pose.
- ◆ Le Département souhaite être moteur pour favoriser l'accompagnement renforcé à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Sur le handicap, l'accord de méthode signé le 14 février 2022 avec l'État, l'ARS et le rectorat met l'accent sur l'école et l'habitat inclusifs et de manière générale sur l'expérimentation d'action innovantes permettant de mieux intégrer les personnes en situation de handicap en milieu ordinaire.

PUBLIC VISÉ

Personnes âgées ou en situation de handicap.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Faire émerger des actions innovantes en faveur de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**
 - Favoriser l'expression des usagers et les associer à l'élaboration des projets pour recueillir les besoins en mobilisant, notamment le comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).
 - Inciter les acteurs locaux à innover pour prolonger l'autonomie des personnes à domicile à travers des appels à projets annuels (conférence des financeurs et départementaux).
 - Permettre aux personnes âgées dépendantes et aux personnes en situation de handicap de rester chez elles, tout en ayant accès aux mêmes services qu'en établissement grâce à la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire gériatrique, au déploiement de l'EHPAD hors les murs ou à des plateformes et des services renforcés (SAVS, SAMSAH).
 - Évaluer ces actions, en lien avec les usagers, pour vérifier qu'elles répondent aux attentes et aux besoins.
- ◆ **Poursuivre le développement de l'habitat inclusif à l'échelle du Département**
 - Déployer l'aide à la vie partagée conformément à la programmation 2022-2029.
 - Étudier la possibilité de nouveaux appels à projets pour permettre l'émergence de nouveaux projets d'habitats inclusifs, en lien avec la conférence des financeurs.
 - Évaluer le fonctionnement des habitats inclusifs existants et diffuser les bonnes pratiques dans l'accompagnement des habitants.
- ◆ **Lutter contre l'isolement et favoriser la mobilité des personnes et l'inclusion dans la vie sociale**
 - Étudier la possibilité d'élargir les plateformes mobilité aux personnes âgées et en situation de handicap et aux professionnels de l'accompagnement et du soin à domicile.
 - Poursuivre le développement de services de proximité pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser le lien social.
 - Prévenir l'isolement des personnes à domicile : repérer les difficultés et les besoins des personnes isolées, mobiliser les acteurs du territoire (EPCI, communes, services...) et engager une réflexion partenariale (EPCI, Caisses de retraites...) pour renforcer la mobilité des personnes âgées ou en situation de handicap.

PILOTE(S)	PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)
Département/ARS	MDPH ARS Dispositif d'appui à la coordination Communauté 360 Établissements et services sociaux et médico-sociaux Associations CNSA
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
◆ Nombre de PA et PH bénéficiaires d'actions d'accompagnement. ◆ Mesure de satisfaction des usagers. ◆ Suivi d'activités et montée en charge des habitats inclusifs.	

FICHE-ACTION N° 3 : Permettre l'inclusion scolaire et professionnelle des enfants et des adultes en situation de handicap

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Chef de file de l'action sociale, le Département de la Somme s'engage pour que toutes les personnes en situation de handicap puisse vivre et s'épanouir dans la vie en société, en ayant recours au droit commun. Il a engagé des actions sur lesquelles il est pionnier au niveau national tant pour l'école inclusive que pour l'insertion professionnelle.
- ◆ L'accord de méthode signé le 17 février 2022 avec l'État, l'ARS et le rectorat contribue à la mobilisation du partenariat. Il met l'accent sur l'école, l'emploi et l'habitat inclusif et, de manière générale, sur l'expérimentation d'actions permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder au droit commun.
- ◆ L'accord a vocation à renforcer la dynamique engagée pour soutenir les initiatives sur l'ensemble des volets du parcours des personnes. Le schéma des solidarités permettra de déployer les actions de l'accord de méthode.
- ◆ Sur le plan scolaire, la Somme comprend un maillage important en dispositifs inclusifs (2022) : (121 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), 3 unités d'enseignement autisme en maternelle (UEMA) et un dispositif d'auto-régulation.
- ◆ Sur le plan scolaire comme sur le plan de l'insertion professionnelle, il convient d'encourager les actions qui concourent à informer et changer le regard sur les questions relatives au handicap.

PUBLIC VISÉ

Enfants et adultes en situation de handicap.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Faire du parcours scolaire inclusif (école, collège, lycée, apprentissage) une priorité pour tous**
 - Poursuivre le développement de l'offre disponible en faveur de l'école inclusive en mobilisant les partenaires du secteur médico-social (développement des unités d'enseignement externalisées, des places en services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).
 - Expérimenter un modèle novateur de collège inclusif pour assurer une accessibilité de l'établissement à tous les types de handicap grâce à la mobilisation de toutes les ressources scolaires et médico-sociales et à l'adaptation de l'environnement scolaire (locaux notamment).
 - Favoriser la place des enfants, des jeunes et des parents en situation de handicap et permettre leur implication dans la vie scolaire.
 - Promouvoir des formations croisées Education nationale/secteur médico-social.
 - Etudier et développer le principe d'une organisation périscolaire pour les enfants en situation de handicap.
- ◆ **Faire de l'emploi un levier vers l'autonomie des personnes et leur pleine participation à la société**
 - Favoriser le rapprochement entre demandeurs d'emploi handicapés et employeurs engagés.
 - Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap notamment par l'apprentissage.
 - Développer l'emploi d'apprentis en situation de handicap au sein de la collectivité ;
 - Maintenir un taux d'emploi de personnes en situation de handicap au-dessus de 7% au sein de la collectivité.
 - Favoriser les immersions et passerelles en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap orientées en milieu protégé.
 - Accompagner les entreprises dans l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap pour développer une démarche inclusive.

◆ **Créer un centre d'apprentissage pour jeunes en situation de handicap dans un secteur en tension**

- Expérimenter un site pilote d'inclusion de jeunes et d'adultes en situation de handicap sur le site de l'hôtel restaurant du Cap-Hornu autour des métiers du tourisme et de la restauration.
- Identifier le public cible.
- Développer l'accueil d'apprentis sur le site et mettre en place une plateforme de formation intégrée menant au premier emploi.
- Construire le contenu de la formation en mobilisant le partenariat (APRADIS, Centre de Formation d'Apprentis CFA relais avenir pro, établissements et services médico-sociaux, ESAT, ...).
- Mobiliser le partenariat pour assurer le financement du projet sur ses différentes phases.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

MDPH
Education nationale
Etablissements sociaux et médico-sociaux
Syndicat Mixte Baie de Somme
APRADIS
CFA, ARS, Région

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre d'ouverture d'unités d'enseignements externalisées et nombre de jeunes intégrant ses dispositifs d'inclusion en milieu scolaire ordinaire.
- ◆ Nombre de mises à disposition d'usagers d'ESAT dans les structures gérées par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.
- ◆ Nombre d'actions de formations pour les personnes en situation de handicap et pour les salariés.
- ◆ Nombre de formations et sensibilisations sur la question du handicap organisées pour les équipes de l'Education nationale.
- ◆ Nombre de jeunes en situation de handicap entrant en formation d'apprentissage.
- ◆ Nombre de personnes orientées vers le milieu protégé bénéficiant d'un parcours vers l'emploi en milieu ordinaire.

FICHE-ACTION N° 4 : Renforcer l'offre de répit pour les aidants sur l'ensemble du territoire

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Les aidants contribuent à l'accompagnement pour l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap et sont des acteurs indispensables du maintien à domicile. Proposer des temps de répit participe à la qualité de vie et à la possibilité pour la personne aidée de rester à son domicile.
- ◆ La promotion de l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap à domicile rend essentiel l'existence d'une offre de répit riche et diversifiée pour les aidants. Le développement de l'offre de répit figure parmi les objectifs de l'accord de méthode du 17 février 2022, notamment à travers l'expérimentation du relayage et le renforcement de l'offre de répit sur le territoire.
- ◆ Le Département a soutenu la création de solutions de répit dans les appels à projets lancés depuis 2019 et souhaite étoffer cette offre sur l'ensemble du territoire départemental.
- ◆ Quatre plateformes de répit fonctionnent dans le Département (2 pour les personnes âgées, 2 pour les personnes en situation de handicap), financées par l'ARS. Déploiement de 2 expériences de bus des aidants dans le Département.

PUBLIC VISÉ

Personnes âgées ou enfants ou adultes en situation de handicap (en particulier les personnes isolées ou ayant des difficultés de mobilité).

Aidants familiaux des personnes âgées ou en situation de handicap.

Parents d'enfants en situation de handicap ou non.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Promouvoir des actions de soutien aux proche-aidants**
 - Prendre en compte la situation et repérer les besoins des proches-aidants lors de l'évaluation des besoins des personnes.
 - Sensibiliser les opérateurs sur le repérage de la fragilité de l'aidant et de l'accès aux aides disponibles.
 - Mobiliser les acteurs locaux et les professionnels du Département sur le soutien aux aidants en intégrant cette thématique dans tous les appels à projets annuels (conférence des financeurs ou départementaux) et en cohérence avec les plateformes de répit existantes.
 - Inciter les établissements à créer des places d'hébergement temporaires et d'accueil de jour à travers la démarche CPOM.
- ◆ **Faire connaître aux proches aidants les droits et les ressources du territoire qui leurs sont destinées**
 - Recenser et actualiser l'offre existante sur le soutien aux proche-aidants et envisager un diagnostic des besoins et des ressources du territoire (cartographie).
 - Assurer la diffusion de l'information sur cette offre en mobilisant le site internet du Département, en construisant une plateforme de ressources sur le handicap dans le cadre de la Communauté 360, par des supports de communication ciblés.
- ◆ **Promouvoir la création d'une maison du répit à l'échelle du Département pour prolonger le maintien à domicile en soulageant les familles**
 - Mener une étude de besoins, de faisabilité et de localisation en mobilisant les partenaires.
 - Rechercher des mécènes pour l'achat, la réhabilitation du lieu ou la construction selon le projet. Collaboration avec un architecte pour adaptation.

PILOTE(S)	PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)
Département	MDPH ARS Établissements socio et médico sociaux Services d'aide et d'accompagnement à domicile Services de soins à domicile Plateformes de répit Communauté 360 Dispositif d'Appui à la Coordination
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
◆ Nombre d'actions de soutien au proche-aidants. ◆ Évolution annuelle du nombre de proche-aidants repérés et pris en charge. ◆ Évolution annuelle du nombre de places en hébergement temporaire.	

FICHE-ACTION N° 5 : Proposer des solutions de logements adaptées aux besoins des publics et améliorer l'accompagnement dans le parcours d'accès au logement

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Département et l'Etat ont adopté en mai 2022 un nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2022-2027.

Parmi les orientations prioritaires pour le Département :

- ◆ Les jeunes majeurs sortants de l'aide sociale à l'enfance sont apparus comme une population très en difficulté pour accéder au logement autonome.
- ◆ Le manque d'offre de petits logements en direction des publics cibles isolés a été identifié comme une problématique transverse du plan.
- ◆ La coordination de l'offre d'accompagnement logement constitue un enjeu départemental.
- ◆ Enfin, un enjeu d'accélération de la rénovation thermique des logements a été mis en avant en particulier dans le parc privé.
- ◆ Pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui souhaitent rester au domicile le plus longtemps possible, l'enjeu est d'anticiper l'adaptation des logements.

PUBLIC VISÉ

Les publics prioritaires du PDALHPD.

Les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Faciliter et sécuriser l'accès au logement des jeunes majeurs sortants de l'aide sociale à l'enfance**
 - Développer les baux glissants leur facilitant l'accès au logement de manière sécurisée.
- ◆ **Renforcer l'offre de logement adapté**
 - Cibler la captation de logements de petite typologie dans le parc privé par l'Agence immobilière à vocation sociale.
- ◆ **Mieux coordonner l'offre d'accompagnement logement**
 - Favoriser la mise en place d'une table ronde des financeurs afin de rendre lisible les complémentarités.
- ◆ **Renforcer les moyens mis en œuvre pour la lutte contre la précarité énergétique**
 - Par l'accompagnement des ménages en difficultés dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement.
 - Par le soutien des ménages modestes dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs logements.
- ◆ **Améliorer l'information et simplifier les démarches des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap sur les questions liées au logement adapté ou accessible**
 - Encourager la création d'une plateforme d'orientation et d'information sur les logements accessibles ou adaptés.
 - Au minimum, recenser, centraliser et diffuser les aides mobilisables en matière d'adaptation des logements.
- ◆ **Encourager le repérage et l'anticipation des besoins en matière d'adaptation des logements**
 - Mobiliser les partenaires et les professionnels dans le repérage des besoins et la réalisation de diagnostics à domicile.
 - Partager la connaissance sur les aides existantes en matière d'adaptation de logement et coordonner l'action des acteurs.
 - Poursuivre la mobilisation des aides de l'ANAH et du Département au financement de l'adaptation des logements.

PILOTE(S)	PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)
Département	Bailleurs sociaux ANAH Associations d'insertion par le logement État
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
◆ Nombre de jeunes majeurs accompagnés dans le cadre de baux glissants. ◆ Convention d'objectifs avec les partenaires associatifs. ◆ Concertation avec les services de l'Etat. ◆ Nombre de ménages soutenus par le Département dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. ◆ Nombre de ménages soutenus par le Département dans le cadre de l'adaptation des logements au vieillissement .	

FICHE-ACTION N° 6 : Favoriser l'accès de tous les publics à la citoyenneté, au sport et à la culture

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ L'intégration de tous les publics à la société est gage de cohésion sociale.
- ◆ Parmi les enfants et jeunes majeurs confiés au Département, nombre n'ont pas accès à la culture et aux activités sportives. Le Département s'engage pour faire de l'accès à la citoyenneté, au sport et à la culture un axe fort de l'accompagnement du parcours du mineur ou jeune majeur.
- ◆ Les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap à domicile doivent pouvoir exercer leur pleine citoyenneté en maintenant leur participation à des activités sociales pour éviter l'isolement, prolonger leur autonomie, leur permettre d'accéder à des activités sportives, culturelles ou de loisirs.

PUBLIC VISÉ

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants et jeunes à protéger.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Proposer aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance des espaces d'accès à la citoyenneté, au sport et à la culture**
 - Développer des actions au sein des établissements et des assistants familiaux accueillant les mineurs confiés pour éduquer le citoyen de demain (formation des professionnels, actions collectives avec les enfants, etc.).
 - Poursuivre et développer les « vacances récréatives » permettant une approche et une pratique du sport et de la culture.
 - Favoriser l'accès à des activités culturelles et/ou sportives en respectant le choix des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE.
 - Inscrire ces objectifs et actions dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et dans le projet d'établissement des établissements.
- ◆ **Permettre l'ouverture vers des activités extérieures pour les personnes âgées à domicile ou aux personnes en situation de handicap**
 - Poursuivre le développement d'actions favorisant l'accès des personnes en situation de handicap ou les personnes âgées au sport, à la culture et aux loisirs ou ouvrant les appels à projets sur ces thématiques (ateliers chorégraphiques, développement de la handisport).
 - Orienter les actions de la conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie vers l'activité physique ou culturelle.
- ◆ **Mobiliser les aides techniques APA, de la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie et du fonds de compensation du handicap pour faciliter l'acquisition de matériel adapté pour l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap à domicile et leur permettre des déplacements vers des activités sociales.**
- ◆ **Développer l'offre culturelle et sportive de la collectivité et en assurer l'accès aux personnes âgées, en situation de handicap et aux enfants et jeunes confiés à l'ASE**
 - Proposer aux enfants confiés à l'ASE, en lien avec les lieux d'accueil, un accès privilégié aux événements sportifs et culturels organisés par le Département (printemps du Département, scènes d'été, festival de Saint Riquier, concerts, événements sportifs).
 - Permettre aux enfants confiés à l'ASE, aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de participer pleinement à la préparation et à la vie des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.
 - Permettre l'accès de tous les publics au livre et à la lecture dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique.
 - Organiser des événements intergénérationnels permettant à tous les publics de s'épanouir ensemble, sur tous les territoires d'action sociale du Département.

PILOTE(S)	PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)
Département (direction enfance et famille, direction jeunesse, direction des sports, direction de la culture, les territoires d'action sociale)	Les établissements et services habilités Les associations sportives et culturelles Les collectivités territoriales (communes, EPCI, etc.)
INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION	
◆ Nombre d'action menées en direction des enfants, des personnes en situation de handicap et de personnes âgées. ◆ Nombre de bénéficiaires des actions. ◆ Nombre de conventions partenariales signées.	

ORIENTATION 5

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES EN GARANTISSANT UNE BONNE QUALITÉ DE VIE EN ÉTABLISSEMENT

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, ou plus souhaité, l'accompagnement en établissement constitue l'une des réponses possibles pour assurer la protection des personnes vulnérables quel que soit leur âge.

La prise en compte des aspirations et des besoins ainsi que les évolutions sociodémographiques nécessitent de faire évoluer l'offre en établissements, de la diversifier et de l'adapter, dans une logique de parcours.

La qualité et la sécurité des prises en charge et de l'accompagnement constituera la priorité du Département.

Dans ce cadre, le Département portera une attention particulière au respect des droits des personnes accueillies et veillera à mettre en œuvre tous les moyens favorisant l'expression de leurs besoins.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, un plan d'inspection sera déployé sur l'ensemble des établissements (personnes âgées et handicapées, enfance) du département. 35 établissements seront contrôlés chaque année.

Le plan pluriannuel d'investissement des établissements permettant la modernisation et la réhabilitation du bâti sera poursuivi pour garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Pour permettre à chaque personne de bénéficier de réponses adaptées et individuelles, le Département favorisera l'émergence de solutions innovantes et expérimentera des modalités d'accompagnement alternatives.

Cette cinquième orientation se décline en cinq fiches actions :

- ◆ développer la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des besoins des personnes et fluidifier les parcours,
- ◆ soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre,
- ◆ expérimenter des modalités d'accueil alternatives pour ajuster les réponses aux situations individuelles dans une logique de parcours,
- ◆ garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dans les structures médico-sociales,
- ◆ améliorer la vie quotidienne des personnes accueillies en établissement et favoriser leur inclusion et l'ouverture sur l'extérieur.

FICHE-ACTION N° 1 : Développer la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des besoins des personnes et fluidifier les parcours

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Le Département est chef de file des solidarités mais il ne peut apporter seul des solutions aux situations.
- ◆ Le travail en « silo » et les actions isolées ont atteint leurs limites. Les acteurs des solidarités doivent rechercher des solutions par une approche décroisée et une mise en commun de leurs forces et de leurs compétences.
- ◆ La coopération des acteurs et leur coordination doivent permettre à toutes les personnes âgées, handicapées, jeunes enfants, mineurs, personnes vulnérables, de ne pas rester sans solution et d'éviter les ruptures dans leur parcours de vie.
- ◆ Le décroisement des différents secteurs repose sur l'interconnaissance des acteurs, de leurs champs d'intervention respectifs et de leur périmètre d'actions.

PUBLIC VISÉ

Les acteurs des solidarités intervenant dans les champs de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, de l'enfance, de la famille, de la cohésion sociale et du logement

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Favoriser l'interconnaissance entre les structures et les partenaires** afin de mieux appréhender les compétences respectives et les types de prise en charge possibles pour fluidifier les réponses et le parcours des personnes : formation, réunion d'informations, documents de communication, immersion.
- ◆ **Mettre en place des outils favorisant le partage d'information entre les acteurs** : promouvoir l'usage du numérique, mener une réflexion sur l'interopérabilité des outils et des systèmes d'information, diffusion d'une lettre d'informations sur les dispositifs nouveaux, etc.
- ◆ **Développer les instances d'échanges de pratiques et des outils communs** : exemple : lieu de centralisation d'informations, dossiers partagés, mise en place et généralisation des commissions dédiées aux situations complexes.
- ◆ **Renforcer et généraliser la désignation du référent de parcours** qui sera garant de la coordination des acteurs au service de l'utilisateur.
- ◆ **Faciliter l'accès à des plateformes de coordination et de services** afin de simplifier les démarches des usagers.
- ◆ **Établir des conventions et des protocoles de partenariat** pour développer la coordination entre les acteurs du médico-social et avec le sanitaire.

PILOTE(S)

Département
ARS

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Tous les acteurs intervenant dans le champ des solidarités

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre annuel d'action d'interconnaissance ou d'échanges de pratiques.

FICHE-ACTION N° 2 : Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Le Département, chef de file des solidarités, doit mettre en place un système de protection efficace et immédiat pour les enfants, les jeunes adultes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.
- ◆ L'offre d'accueil et d'accompagnement en établissement ou en service constitue l'une des réponses possibles.
- ◆ Les enjeux populationnels dans la Somme nécessitent d'anticiper les changements et les modifications dans les prises en charge et les accompagnements en établissement ou en service dans une logique de parcours.
- ◆ Les conditions d'hébergement doivent évoluer et s'adapter aux souhaits des personnes et aux besoins identifiés sur le territoire afin d'offrir des solutions adaptées.

PUBLIC VISÉ

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants et jeunes à protéger.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Développer « l'EHPAD de demain »**
 - Adapter l'offre en EHPAD en fonction des besoins et des évolutions populationnelles, notamment en prenant en compte les situations de grande dépendance.
 - Faire des EHPAD des plateformes de ressources et proposer des modalités variées et diversifiées d'accueil (hébergements permanent et temporaires, accueils de jour notamment).
 - Encourager l'ouverture des EHPAD sur l'extérieur et développer les tiers lieux.
 - Favoriser les liens intergénérationnels et les animations au sein des EHPAD et développer la médiation animale.
- ◆ **Accompagner le vieillissement des personnes handicapées et proposer des solutions d'accueil adaptée**
 - Développer les places pour les personnes handicapées vieillissantes en EHPAD et mettre en place des passerelles entre les structures pour faciliter les transitions.
 - Prendre en compte le vieillissement des personnes dans les établissements pour personnes handicapées (Foyer d'Accueil Médicalisé FAM, Foyer de vie, etc.).
 - Accompagner l'adaptation du travail en ESAT au vieillissement des personnes.
- ◆ **Accompagner la transformation de l'offre d'accueil en foyer d'hébergement (établissement d'accueil non médicalisé, SAVS etc.)**
- ◆ **Poursuivre la diversification des modalités d'accompagnement**
 - Hébergement temporaire, séquentiel, modalités de suivi renforcés à domicile etc.
- ◆ **Développer les liens entre le secteur médico-social et la psychiatrie**
 - Encourager les partenariats entre les établissements (gérontologie et handicap) et la psychiatrie (Centre médico psychologique CMP, Centre hospitalier CH, etc.).
 - Engager un travail avec les centres hospitaliers, développer des équipes mobiles spécialisées en psychiatrie pouvant intervenir dans plusieurs structures
- ◆ **Faire émerger les solutions d'accueil pour les personnes adultes handicapées dans le cadre du plan de prévention des départs en Belgique.**

- ◆ **Accompagner les projets de rénovation, de restructuration ou construction d'établissements**
 - Porter une attention particulière dans les projets afin de permettre le « sentiment d'être chez soi » (faire notamment des chambres de « vrai » lieu de vie).
 - Poursuivre les aides à l'investissement en respect du cahier des charges départemental relatifs aux projets d'investissement des ESSMS.
 - Favoriser l'ouverture vers l'extérieur dans les projets présentés.
 - Tenir compte de la dimension énergétique dans les projets présentés.

PILOTE(S)

Département
ARS
PJJ

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Gestionnaires d'établissements et services adultes et enfants, MDPH, Éducation nationale
Secteur sanitaire, autres partenaires concernés
CH, CLSM, Filière gériatrique

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de projets proposés par les organismes gestionnaires.
- ◆ Nombre de projets de transformation et d'évolution de l'offre réalisés (avenants aux CPOM, expérimentations).
- ◆ Nombre de questionnaires de satisfaction des usagers et taux de réponse.

FICHE-ACTION N° 3 : Expérimenter des modalités d'accueil alternatives pour ajuster les réponses aux situations individuelles dans une logique de parcours

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Le Département de la Somme a décidé de placer l'usager au cœur des pratiques et des réponses qui seront déployées. L'objectif est de permettre à chaque personne de composer son parcours en fonction de ses aspirations et de ses besoins, à partir d'une offre de prestations modulables.
- ◆ Ce principe doit favoriser l'émergence d'actions innovantes et l'expérimentation de nouveaux modèles pour apporter des réponses adaptées et individuelles.
- ◆ Ce nouvel élan se traduit sur l'ensemble des volets du parcours des personnes handicapées par l'accord de méthode que le Département a signé avec l'État, l'ARS et le rectorat autour de 4 axes : habitat, emploi, école, répit des aidants.
- ◆ Cette nouvelle approche doit être généralisée à tous les secteurs des solidarités.

PUBLIC VISÉ

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants et jeunes à protéger.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Mener une réflexion et accompagner les évolutions des structures spécialisées pour les personnes en situation de handicap à l'aune de l'accord de méthode signé le 14 février 2022** pour favoriser l'inclusion, la souplesse des dispositifs et leur adaptation aux situations individuelles.
- ◆ **Permettre la réalisation d'expérimentation de modalités d'accueil et d'accompagnement en établissements et services** pour favoriser la créativité et l'ajustement des réponses aux problématiques individuelles afin d'éviter les ruptures de parcours.
- ◆ **Transformer et/ou adapter l'offre actuelle en tenant compte de l'évolution de la société et des besoins des usagers** : EHPAD hors les murs, équipes mobiles, petites unités...
- ◆ **Encourager la possibilité de faire des stages** dans les structures et travailler des entrées progressives en développant l'accueil séquentiel.
- ◆ **Assouplir les dispositifs de financement et simplifier les dossiers d'aide sociale** pour favoriser l'expérimentation de modalités d'accueil « sur mesure ».

PILOTE(S)

Département
ARS et PJJ

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Gestionnaires d'établissements et services
MDPH

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de réunions partenariales mises en place.
- ◆ Nombre d'expérimentation menée et évaluation qualitative.
- ◆ Nombre de stages proposés en fonction du public.
- ◆ Suivi en lien avec la MDPH de l'activité de la Réponse Accompagnée Pour Tous et du nombre, de Groupes Opérationnels de Synthèses GOS réalisés avec ou non mobilisation des autorités de régulation.

FICHE-ACTION N° 4: Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dans les structures médico-sociales

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ La loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002 a posé les principes des droits des usagers accueillis en structures médico-sociales : autonomie, protection, cohésion sociale, exercice de la citoyenneté, prévention de l'exclusion. Elle a aussi prévu différents outils devant être déployés par ces structures pour garantir l'exercice des droits et leur respect (projet d'établissement, contrat de séjour, conseil de vie sociale etc.).
- ◆ L'obligation de signalement d'événements indésirables graves au sein des structures médico-sociales aux autorités de régulation est venue compléter les principes posés par la loi 2002-2.
- ◆ Les structures médico-sociales ont aussi l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'elles délivrent. Le système des évaluations a été réformé en 2022. Les évaluations seront réalisées par des organismes habilités qui s'appuieront sur référentiel national centré sur la personne accompagnée.
- ◆ La qualité de l'accueil et de l'accompagnement dans les structures médico-sociales est un objectif et une priorité pour le Département. Le Département doit ainsi garantir et accompagner les structures en ce sens.
- ◆ Pour répondre à l'engagement de la Charte des bonnes pratiques de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) en Somme, le Département poursuit son implication dans le déploiement de la RAPT et porte conjointement avec l'ARS et la MDPH le projet de bâtir un cadre de référence partagé des procédures d'admission sur le territoire afin de faciliter le parcours des usagers.

PUBLIC VISÉ

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants et jeunes à protéger.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Poursuivre le contrôle des conditions d'accueil et d'accompagnement des structures médico-sociales**
 - Mettre en œuvre le plan d'inspection pluriannuel des structures médico-sociales.
 - Poursuivre le recueil et l'analyse des événements indésirables graves et sensibiliser les structures sur l'obligation de les déclarer.
- ◆ **Garantir le respect des droits des usagers et l'individualisation de leur accompagnement**
 - Maintenir cet axe dans la contractualisation avec les gestionnaires de structures médico-sociales (outils de la loi 2002-2 existants et régulièrement actualisés).
 - Vérifier cet axe lors des inspections et lors du traitement des réclamations et événements indésirables graves.
 - Informer et sensibiliser les structures médico-sociales et les usagers sur le rôle des personnes qualifiées.
 - Garantir que les modalités de participation des usagers aux fonctionnements des structures sont définies, connues et que leurs demandes sont prises en compte.
- ◆ **Inscrire les structures médico-sociales dans une démarche d'amélioration continue de la qualité :**
 - S'approprier la réforme de l'évaluation et accompagner les structures dans cette démarche
 - Inscrire cet axe dans la contractualisation avec les gestionnaires de structures médico-sociales.

◆ **Déployer et accompagner la mise en œuvre du cadre de référence départemental des pratiques d'admission en établissement et service médico-social :**

- Mettre en place un dossier unique de demande d'admission en ESMS pour simplifier les démarches administratives des usagers et de leurs familles.
- Harmoniser les pratiques d'admission en cohérence avec l'outil de suivi des orientations ViaTrajectoire Handicap.
- Définir des modalités de travail concertées autour des admissions impossibles.
- Définir un cadre de référence du suivi qualitatif des personnes admissibles en liste d'attente.
- Permettre l'appropriation du nouveau cadre de référence en direction des acteurs locaux afin d'impulser les changements nécessaires en développant la formation interinstitutionnelle.

PILOTE(S)

Département, ARS et PJJ

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Gestionnaires d'établissements et services

MDPH

OPCO santé

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de contrôles et d'inspections réalisés.
- ◆ Mesurer le niveau de réalisation des préconisations et injonctions formulées.
- ◆ Nombre de fiches actions dans les CPOM liées à la qualité de prise en charge.
- ◆ Nombre de professionnels ayant bénéficié de la formation départementale « Optimiser et harmoniser les pratiques d'admission ».
- ◆ Suivi des données de l'observatoire du suivi des décisions ViaTrajectoire Handicap (liste d'attente, entrées, sorties et admissions impossibles) en lien avec la Réponse Accompagnée Pour Tous et la MDPH.
- ◆ Suivi qualitatif et niveau de satisfaction concernant le dossier unique d'admission en ESMS.

FICHE-ACTION N° 5 : Améliorer la vie quotidienne des personnes accueillies en établissement et favoriser leur inclusion et l'ouverture sur l'extérieur

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- ◆ Le Département s'engage pour que la vie quotidienne des personnes accueillies s'inscrive dans une démarche de droit commun. Pour ce faire, les établissements doivent s'ouvrir vers l'extérieur et mobiliser les dispositifs de droit commun afin de promouvoir la vie en société de leurs bénéficiaires.
- ◆ La démarche de contractualisation pluriannuelle d'objectifs et de moyens peut permettre d'inciter les établissements à poursuivre la prise en compte de ces objectifs.
- ◆ La conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie peut promouvoir des activités concourant à l'amélioration de la vie quotidienne en établissements et l'ouverture vers les services et activités extérieurs.

PUBLIC VISÉ

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants et jeunes à protéger.

PLAN D'ACTION – MOYEN MIS EN ŒUVRE

- ◆ **Inciter les établissements à inscrire l'ouverture sur l'extérieur dans leur projet d'établissement et projet de service**
- ◆ **Favoriser la participation des personnes accueillies dans l'élaboration des projets de service**
- ◆ **Développer des actions permettant d'entretenir le lien entre les personnes accueillies et leurs familles**
 - Développer l'usage de la visio-conférence en établissement.
 - Permettre l'accès au numérique (équipement informatique des MECS, mise à disposition de tablettes aux résidents d'EHPAD...).
- ◆ **Promouvoir la promotion du sport et de la culture pour les résidents d'établissements et l'ouverture sur l'extérieur par des actions hors les murs**
 - Organiser des ateliers intergénérationnels sur les territoires.
 - Mobiliser le dispositif des « vacances apprenantes » pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance.
 - Permettre l'accès des personnes âgées, en situation de handicap et des enfants confiés à l'ASE accueillis en établissement aux activités et événements organisés par le Département ainsi qu'à ses établissements culturels.

PILOTE(S)

Département

PARTENAIRE(S) CONCERNÉ(S)

Etablissements sociaux et médico-sociaux

INDICATEURS DE SUIVI / ÉVALUATION

- ◆ Nombre de projet d'établissement ayant inscrit une action d'ouverture sur l'extérieur.
- ◆ Nombre de bénéficiaires en établissements bénéficiant d'une telle action.
- ◆ Nombre de personnes accueillies en établissement ayant accès aux événements et structures portés par le Département.

Glossaire des sigles

SIGLES	SIGNIFICATION
AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AJ	Accueil de jour
ANAH	Agence nationale d'amélioration de l'habitat
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
ARS	Agence régionale de santé
ASV	Loi d'Adaptation de la société au vieillissement
BRSA	Bénéficiaire du revenu de solidarité active
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CD	Conseil Départemental
CDCA	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CFPPA	Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
CMP	Centre médico-psychologique
CH	Centre hospitalier
CLSM	Contrat local de santé mentale
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
DAC	Dispositif d'appui à la coordination
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
GCSMS	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
HLM	Habitation à loyer modéré
HT	Hébergement temporaire
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MECS	Maison d'enfants à caractère sociale
MSA	Mutualité sociale agricole
PA	Personne âgée
PAG	Plan d'accompagnement global
PASA	Pôle d'activités et de soins adaptés
PCH	Prestation de compensation du handicap
PH	Personne handicapée
PHV	Personne handicapée vieillissante
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
RAPT	Réponse accompagnée pour tous
SAAD	Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'Education et de Soins spécialisés à domicile
SPASAD	Service polyvalent d'aide et de soin à domicile
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
UDCCAS	Union départementale des centres communaux d'action sociale
UHR	Unité d'hébergement renforcée
ULSD	Unité de soins de longue durée

Conseil départemental de la Somme

43 rue de la République

CS 32615

80026 AMIENS cedex

03 22 71 80 80

contact@somme.fr

